



LA GAZETTE DE L'AFEM

Numéro double
mars-avril 2007 n° 44
mai-juillet 2007 n° 45

Association des Femmes de l'Europe Méridionale, 48 rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél: 33 (0)1 43 25 80 95
contact@afem-europa.org - www.afem-europa.org

Lancement de la conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'élaborer le «traité modificatif»

Le Conseil européen de Bruxelles des 21 et 22 juin, confirmant solennellement l'abandon du «concept constitutionnel», a convoqué une CIG qu'il a chargée de rédiger un «*traité modificatif*». Ce traité introduira dans les traités actuels, qui restent en vigueur, les «innovations» que contient le Traité constitutionnel (TC). Le *traité UE* conservera son titre actuel, tandis que le *traité CE* sera intitulé «*traité sur le fonctionnement de l'Union*»; les deux traités auront la même valeur juridique. L'article sur les *valeurs* de l'Union – parmi lesquelles figure l'égalité entre femmes et hommes, grâce à une grande mobilisation dont l'AFEM a été une des forces motrices principales – sera maintenu. Cependant, les *objectifs sociaux* que le TC avait omis continueront à être absents.

La *Charte* ne figurera pas dans les traités. L'article du TUE sur les droits fondamentaux mentionnera et dotera de la même valeur juridique que les traités la version de la Charte issue de la CIG de 2004, qui sera «réadoptée» par les trois institutions. Or, **les institutions de l'UE, si elles veulent réellement rapprocher les citoyens et les citoyennes de l'Union, doivent, exerçant leurs pouvoirs souverains, «réadopter» la Charte de Nice – et non pas la Charte modifiée de manière restrictive par la Convention et la CIG de 2004.**

La CIG achèvera ses travaux le plus rapidement possible, et en tout état de cause, avant la fin de 2007.

Première contribution de l'AFEM au processus d'élaboration du Traité modificatif

«Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes» *

* Reprise de la devise sous laquelle l'AFEM a présenté ses 10 contributions aux travaux de la Convention, ses 5 appels à la CIG (v. site Forum de la Convention, site Futurum de la CIG et site de l'AFEM) et ses contributions à la période de réflexion et à l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous (v. site de l'AFEM).

L'AFEM se félicite de la décision du Conseil européen de Bruxelles des 21 et 22 juin de débloquent le processus de mise à jour des traités et présente sa première contribution au processus d'élaboration du **traité modificatif** :

➤ Valeurs de l'Union

L'AFEM se réjouit du maintien dans le traité UE des innovations agréées lors de la CIG de 2004, et en particulier de l'article sur les **valeurs de l'Union**. Cependant, l'AFEM rappelle sa proposition à la Convention et la CIG de 2004, qui a été soutenue par une grande partie de la société civile, d'y ajouter **la paix**. Comme le reconnaissent aussi les Conseils européens récents et la «Déclaration de Berlin pour les 50 ans de l'Europe», du 25 mars 2007, la paix est la **raison d'être** de la Communauté et de l'Union et la **condition essentielle de tout droit et liberté fondamentaux**. Ainsi ne suffit-il pas que la paix soit inscrite parmi les objectifs de l'Union; elle doit aussi figurer au rang de ses valeurs essentielles.

➤ Charte des droits fondamentaux

La **Charte** proclamée à Nice en décembre 2000 réaffirme des droits faisant partie de l'acquis communautaire, comme l'a récemment reconnu la **Cour de justice**¹. La **Charte de Nice** est, par ailleurs, citée dans le **préambule des instruments de la législation de l'Union** adoptés les dernières années. Elle constitue ainsi elle-même un **acquis irréductible, source de droits fondamentaux**.

Cependant, afin d'être incorporée dans le Traité constitutionnel, la Charte a subi de la part de la Convention et de la CIG des **modifications** à ses dispositions générales **qui se heurtent à l'acquis** et risquent de restreindre la portée de la Charte. L'AFEM a été parmi les premières ONG à y attirer l'attention. Des conventionnels et auteurs avertis, plusieurs autres ONG et des Commissions nationales des droits fondamentaux ont aussi exprimé leurs graves préoccupations à ce sujet.

¹ Voir le premier arrêt qui évoque la Charte de Nice, CJCE 27.6.2006, C-540/03, *Parlement / Conseil*, Rec. I-5769.

Parmi ces modifications, notons à titre d'exemple celle qui a suscité le plus de réactions: l'ajout d'un **5^e paragraphe à l'article 52**. Celui-ci effectue une distinction entre «*droits*» et «*principes*» qui méconnaît le caractère des principes tel que reconnu par la Cour. En effet, selon la jurisprudence bien établie de la Cour, **les principes**, qu'ils soient proclamés par le Traité (tels ceux de la libre circulation des travailleurs ou de l'égalité de rémunération, art. 39 et 141 CE) ou élaborés par la Cour (tel le principe de protection juridictionnelle et ses expressions particulières), constituent des **normes communautaires d'application directe, sources de droits subjectifs**. En reléguant les principes au rang de règles d'interprétation et de contrôle de la légalité des actes nationaux, **le nouveau paragraphe méconnaît leur nature normative bien établie par la Cour**. De plus, en prévoyant que ceux-ci «*peuvent*» seulement être mis en œuvre par l'Union et ses États membres, cet ajout donne la fausse impression que les principes ne sont pas des normes contraignantes. De telles dispositions ne peuvent affecter l'acquis; elles risquent néanmoins de créer une insécurité juridique nuisible aux droits fondamentaux.

Par conséquent, **on doit retenir la Charte de Nice, seule Charte authentique, citée dans le préambule des instruments de la législation de l'Union et appliquée par la Cour**; et ce, d'autant plus que les modifications dangereuses de la Charte ont été provoquées, lors des travaux de la Convention et de la CIG, par le Royaume Uni ², auquel sera accordée la possibilité de ne pas appliquer la Charte.

➤ **Objectifs sociaux**

Pour rapprocher les citoyens et les citoyennes de l'Union, il faut renforcer l'Europe sociale ou du moins ne pas marquer des régressions par rapport à l'acquis social de l'UE. L'AFEM a déploré certaines régressions du traité constitutionnel, et notamment l'omission d'objectifs sociaux fondamentaux actuellement proclamés par le traité en vigueur et la stratégie de Lisbonne, tels **l'amélioration de la qualité de vie et de travail**. Ces objectifs doivent être réintroduits dans le traité UE.

29 juin 2007

**23 juin 2007 Assemblée générale de l'AFEM
et tenue d'une conférence européenne d'information sur l'acquis européen
en matière de droits fondamentaux des femmes et des hommes**

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale, réunie le 23 juin dernier à Paris, a renouvelé la moitié de son Conseil d'Administration. Nous souhaitons la plus chaleureuse bienvenue aux nouvelles élues au Conseil

**Gisella De Simone
Marta Ortiz Diaz
Esther Fouchier
Catia Santos**

Nouveau Bureau de l'AFEM

<i>Présidentes d'honneur :</i>	Marcelle Devaud Micheline Galabert
<i>Présidente :</i>	Teresa Boccia (Italie)
<i>Vice-Présidentes :</i>	Covadonga Naredo Camblor (Espagne) Marie-Jeanne Campana (France) Sophie Dimitroulias (Grèce) Nelly Bandarra Jazra (Portugal)
<i>Secrétaire générale :</i>	Catherine Biraben
<i>Trésorière :</i>	Monique Bouaziz

La Conférence européenne d'information sur «L'acquis européen en matière de droits fondamentaux des femmes et des hommes», a été organisée par l'AFEM lors de son assemblée générale dans le cadre de sa campagne transnationale. Elle a réuni des représentantes d'associations et membres individuels de l'AFEM des pays dans lesquels elle est implantée. Elle a fait le point sur **l'actualité du processus d'élaboration du «traité modificatif», de l'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE, et des activités des Plateformes européennes d'ONG de la société civile** dont l'AFEM est membre ou partenaire. L'AFEM a présenté l'ensemble de ses positions et travaux en la matière.

² Voir notamment O. DUHAMEL, *Pour l'Europe. Le texte intégral de la Constitution expliqué et commenté*. Seuil, 2003, p. 70-71 et 165; C. LADENBURGER, «Fundamental Rights and Citizenship of the Union», in G. Amato/H. Bribosia/B. De Witte (eds), *Genèse et destinée de la Constitution européenne*, Bruylant 2007, p. 311 s. (320-336); S. KOUKOULIS-SPILIOPOULOS, «Incorporating the Charter into the Constitutional Treaty: What Future for Fundamental Rights?» in *Problèmes d'interprétation, à la mémoire de Constantinos N. Kakouris*, Ant.N.Sakkoulas/Bruylant 2004, p. 223 s.

A l'issue de cette journée l'AFEM a adopté, compte tenu des Conclusions du Conseil européen de Bruxelles des 21 et 22 juin 2007, sa « **Première contribution au processus d'élaboration du Traité modificatif** » en date du **29 juin 2007** qui figure en page 1. Elle a décidé de poursuivre ses travaux concernant l'élaboration du Traité modificatif en gardant le slogan sous lequel elle avait apporté toutes ses contributions au premier débat sur l'avenir de l'Europe : « *Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes* »

ACTUALITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE

par Monique Bouaziz

Assemblée Parlementaire

18 Avril 2007 : débat sur la situation des Droits de l'Homme et de la démocratie en Europe

L'assemblée parlementaire a consacré la journée du 18 avril 2007 à un débat sur le Rapport relatif à la situation des droits de l'Homme et de la démocratie en Europe. A cette occasion, étaient rassemblés pour **la première fois tous les acteurs du système des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et de ses mécanismes de contrôle indépendants, aux côtés de quelques-uns de ses partenaires extérieurs les plus importants**, tels que Louise Arbour, Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, les dirigeants d'Amnesty International et de Human Rights Watch, Irène Khan et Kenneth Roth (v. : <http://assembly.Coe.int/Sessions/2007/Debate/FRDemocracy.htm>).

Ce débat a démontré le rôle du Conseil de l'Europe (CoE) comme garant des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'état de droit à travers la grande Europe, que ce soit au sein de son organisation ou au niveau national, de même que l'importance de la dimension parlementaire dans la défense de ces valeurs.

L'objectif est de faire de ce rapport un texte de référence qui soit utilisé en particulier par les parlements nationaux et les acteurs de la société civile lorsqu'ils doivent s'attaquer aux défis essentiels et aux lacunes qui y sont identifiés.

Matéo Sorinas, Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire a fait appel aux acteurs de la Société Civile, pour faire usage de ces recommandations tant au niveau national qu'europpéen. L'AFEM, pour son compte, compte bien s'y employer.

A sa session de juin

L'Assemblée a adopté, le 26 juin, des recommandations sur les femmes dans la publicité, la féminisation de la pauvreté, la situation des personnes de la banque européenne de développement sur l'Europe de l'Est et du Sud-Est (BERD); le 29 juin, des recommandations sur la situation des personnes âgées en Europe, le rapport de la Commission culture, de la science et de l'éducation sur les textes « État, religion, laïcité et droits de l'homme » et « Blasphème, insulte à caractère religieux et incitation à la haine contre des personnes au motif de leur religion ».

L'Assemblée a rappelé la **Campagne sur l'abolition de la peine de mort**. Dans le cadre du moratoire sur la peine de mort, **Pietro Marcenaro**, rapporteur au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, a rappelé que gagner la bataille sur l'abolition de la peine de mort permettrait de progresser sur la voie de la paix, de l'état de droit et d'une nouvelle légalité internationale. Obtenir un résultat concret en cette matière, ce serait donner un signe d'espoir à un monde dans lequel il est nécessaire d'affirmer de manière répétée la primauté d'un droit international fondé sur des objectifs partagés.

L'assemblée a réélu **Maud de Boer-Buquicchio** pour cinq ans, au poste de Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe. L'AFEM s'en réjouit et lui adresse ses très chaleureuses félicitations.

Comité des ministres

Le 11 Mai 2007 a été accueillie la République du Monténégro, qui devient le 47^e Etat du CoE.

M. Guy de VEL, ancien Directeur général des Affaires juridiques et de la Démocratie locale et régionale au CoE, a été désigné, en tant que personnalité indépendante, membre du Conseil d'administration de **l'Agence des droits fondamentaux** de l'Union européenne.

Le 12 juillet 2007, dans le cadre du programme du CoE «Construire une Europe pour et avec les enfants», a été adoptée la «Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels». C'est le premier instrument international à ériger en infractions pénales les abus sexuels envers les enfants y compris si ils ont lieu à la maison ou au sein de la famille par l'usage de la force, de la contrainte ou de la menace. Cette convention sera ouverte à la signature lors de la conférence des ministres européens de la justice à Lanzarote les 25 et 26 octobre 2007.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE)

Au cours de sa session de printemps, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE) a rappelé sa **participation aux campagnes du conseil de l'Europe sur la lutte contre «la violence domestique» et à la construction d'une «Europe pour et avec les enfants» et il a par ailleurs fêté ses «50 ans de démocratie locale en Europe»** (créé le 12 janvier 1957 sous le nom de Conférence des pouvoirs locaux de l'Europe et devenu Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe en 1994, il a pour principal objectif le renforcement la démocratie territoriale et la préservation des valeurs consacrées par la charte européenne de l'autonomie locale également reconnue par l'Union Européenne, la gestion des affaires publiques devant se faire au niveau le plus proche du citoyen.).

Le 31 mai 2007, à l'occasion de la session plénière du CPLRE, a eu lieu un débat sur la démocratie régionale en Europe. La chambre des régions du CPLRE a préparé une **«Charte européenne de la démocratie régionale»** qui pourrait, après finalisation et adoption par le Congrès en mai 2008, être soumis aux ministres européens responsable de la démocratie locale et régionale.

Forum «L'Avenir de la Démocratie» «Pouvoir et Autonomisation (empowerment). Les enjeux de la Démocratie en Europe » Stockholm et Sigtuna 13 - 15 juin 2007

Organisée par le Conseil de l'Europe (CoE) en coopération avec le gouvernement suédois, le Riksdag (Parlement Suédois) et l'Association suédoise des pouvoirs locaux et régionaux, le forum a réuni 400 invités, dont Jutta Gützkow (Chef de la division des ONG et de la Société Civile). La Conférence des OING, y était représentée par Cyril Richie (président du regroupement Société Civile dans la Nouvelle Europe), Gérard Greneron, Karine Nordmayer, Monique Bouaziz, et Jean Marie Heydt qui a prononcé la déclaration finale.

Le forum a souligné le rôle et les responsabilités de l'opposition, l'importance de la démocratie représentative au niveau local et régional, de l'autonomisation de l'individu et de la non-discrimination, du respect de la liberté d'expression et d'association de la société civile et de la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des réseaux sociaux. Elle a aussi a mis l'accent sur les nouvelles formes et méthodes de dialogue. Les débats **ont montré qu'il ne peut y avoir de démocratie forte sans une opposition forte**. La force de l'opposition est essentielle pour mesurer la qualité d'une démocratie. **"Tous les pays ont un gouvernement ; seules les démocraties ont une opposition."**

Le forum a souhaité que la Recommandation sur le statut juridique des ONG qui devrait être adoptée prochainement par le Comité des ministres du CoE offre un cadre propice à un développement équilibré et égalitaire des activités de la société civile dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Il a souligné que la conférence des OING pourrait jouer un rôle significatif dans la promotion et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Recommandation dans les Etats membres.

Il a appelé l'ensemble des pouvoirs nationaux ou internationaux à veiller à ce que les **défenseurs des droits de l'homme** puissent accomplir leur mission en toute sécurité et en toute indépendance.

Le prochain forum se déroulera à Madrid en 2008 sur invitation des autorités espagnoles.

Conférence des OING

A la session d'avril

En plénière, les débats ont notamment souligné la nécessité de veiller à ce que :

- le respect des droits de la personne, y compris l'égalité entre hommes et femmes, soit un préalable réaffirmé par tous les participants à la préparation du *«Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel»* .
- des actions soient menées en faveur de la ratification des conventions européennes, notamment celle relative à la *traite des être humains*, dont la mise en œuvre nécessite 10 ratifications. Or il n'y a pour le moment que 30 signatures et 4 ratifications: de la part de l'Albanie, l'Autriche, la Moldavie et la Roumanie.
- l'égalité de genre soit mise en valeur dans le cadre de la campagne du CoE *«Tous Différents, Tous Egaux»*

Dans le cadre du programme du CoE *«Construire une Europe pour et avec les Enfants»*, une table ronde d'experts a eu lieu le 19 avril 2007, à l'instigation des OING, présentée par **Gérard Greneron** et suivie par la projection d'un film qui présentait le travail des éducateurs de jeunes filles victimes de violences. En parallèle, a eu lieu le vernissage d'une exposition de tableaux d'enfants qui ont subi des violences.

Travaux des regroupements

"Égalité parité femmes/hommes" a déploré l'invisibilité des femmes au sein de l'Assemblée Parlementaire, et invoqué les Recommandations du Comité des ministres aux Etats membres, tant sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

([Rec\(2003\)3F, 12.3.2003](#)), que sur les mécanismes visant à garantir la participation des femmes à la prise de décision (CM/Monitor(2003)15 26.9.2003). http://www.coe.int/t/cm/WCD/documentsTheme_fr.asp# .

"Droits Humains"

- Information sur la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées adoptée le 13 décembre 2006 aux Nations Unies.
- Rapport et suivi de notre travail au sujet des défenseurs des Droits Humains.
- Comment les OING peuvent elles aider la Cour des Droits de l'Homme de Strasbourg ?
- Laxisme dans la mise en œuvre de la Charte des Droits Fondamentaux. Manque de suivi du Comité des Ministres et des Etats.
- Demande d'accélération des procédures d'asile et d'arrêt des expulsions d'enfants.

"Société Civile"

-Gianni Buquicchio, secrétaire de la Commission Européenne pour la Démocratie par le droit (dite Commission de Venise), a bien voulu venir présenter les travaux en cours :

- Proposition de révision de certains accords et du droit constitutionnel dans les pays des Balkans occidentaux et de l'Adriatique orientale.
- Serbie : promotion de la liberté de religion et mise en oeuvre des réformes; avis sur la nouvelle constitution.
- Monténégro : élaboration d'une nouvelle Constitution.
- Kosovo : création d'une Cour Constitutionnelle.
- Géorgie : état des recommandations pour les régions du Sud.

Gianni Buquicchio a précisé que la Commission agit sur demande des Etats, mais ne peut agir au nom d'une ONG. Par ailleurs, si l'égalité femmes/hommes est recommandée pour la nomination des représentants, les Etats sont maîtres du choix de leurs représentants.

Autres thèmes examinés :

- Présentation et acceptation, par la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire, du rapport sur la féminisation de la pauvreté.

L'Israël veut participer à cette commission, et comme la Commission va s'élargir vers les pays du Sud, il devrait être accepté.

-Etat actuel des recommandations sur le statut légal des OING en Europe.

-Plate-forme européenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Jean-Marie Heydt présente cette plate-forme et décrit les initiatives de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe pour réduire la pauvreté aux horizons de 2010. Le Centre Nord/Sud a été très intéressé par ce projet.

Helga Sourek signale que la Ministre de la Famille d'Allemagne qui a 7 enfants, a proposé et obtenu en dépit de l'hostilité des évêques l'ouverture de crèches pour les mères de famille qui travaillent.

Carmela Beliki a fait remarquer que le gouvernement de Finlande comporte désormais 60% de femmes élues et 40% d'hommes.

A la session de juin

Les membres de la Commission de liaison ont constaté que le CoE était à un tournant, avec notamment le projet de fusion des directions générales (DG I et II, ainsi que DG III et IV) et qu'en tant qu'O.N.G., notre statut participatif peut représenter une aide: il faut chercher des méthodes de travail dans une loi cadre pour être plus influentes, car notre expérience doit jouer un rôle moteur.

Les autres sujets abordés étaient la recherche de manifestations à prévoir pour 2008 dans le cadre de la **journée d'étude sur une « Europe pour et avec les enfants »** et le point sur **l'enquête en cours «Ce que vous pensez de l'Europe»**.

Le livre blanc : la dimension interculturelle, le rapport de San Marin : la religion par rapport au pouvoir. Il faut que les OING jouent un rôle permanent :

- trouver des outils pour le Conseil de l'Europe, des documents qui contraignent les Etats membres.

La réunion de 2008 sur le Livre blanc aura une dimension religieuse.

Gilda Farrel, du Secrétariat général, a bien voulu venir entretenir les OING de :

- la plate-forme avec l'Union Européenne;
- la lutte contre l'exclusion et la protection sociale pour les Etats membres à travers des politiques publiques;
- les personnes handicapées, les chômeurs et les sans-abri.

Ce qui est fait au niveau des Etats est ignoré au niveau local.

Les dérives sectaires : défi posé à la démocratie et aux droits de l'Homme

Le 28 juin, la Conférence des OING a consacré sa journée à une réflexion sur les dérives sectaires.

AnneLise Oeschger a rappelé que le CoE donne vie au fait que les pays européens sont des Etats où **les hommes naissent libres et égaux en droits**, et où l'Etat doit **veiller à garantir les libertés** notamment de **croissance, d'expression et d'association**. Or les libertés sont invoquées par des groupes privatifs de liberté : d'où l'importance que la Conférence des OING organise cette journée étant donnée son image de marque dans une société où **n'importe qui fait de l'ONG** (y compris Al Quaida).

Jean-Pierre JOUGLA (UNADFI: Union Nationale des Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes) a désigné les dérives sectaires comme un défi posé à la démocratie et aux droits de l'Homme surtout, car une secte, quelle que soit sa taille, est une structure dogmatique de type étatique. Pour lui les sectes contemporaines ne relèvent pas du religieux, mais elles utilisent cette confusion à des fins d'immunité juridique et fiscale et de reconnaissance sociale, sous prétexte de respect des convictions. La notion de « dérive sectaire » doit être entendue dans le sens plus ouvert où des idéologies, des pratiques ou des techniques, essentiellement d'inspiration nouvel âge, peuvent dériver vers une forme de structures de pouvoirs abusifs. L'emprise sectaire est un défi posé à la démocratie ; à l'intérieur des groupes sectaires, elle soumet les adeptes à des processus de déstructuration.

Les autres intervenants ont souligné : la nécessité d'une réponse juridique, bien qu'il soit très difficile de défendre les victimes endoctrinées (forme la plus subtile et la moins prouvable du processus); la nécessité de ne pas stigmatiser les groupes, mais les activités illégales qui peuvent être pratiquées dans les «sectes» ("cult" en anglais: ces deux termes eux-mêmes ne sont pas satisfaisants pour les intervenants); la difficulté à sortir de la secte et surtout les atteintes psychologiques à la personne dues à l'endoctrinement. **Ils ont souligné l'importance du rôle des ONG pour promouvoir les droits Humains.**

L'UNION EUROPÉENNE À 27



PROCESSUS D'ÉLABORATION DU TRAITÉ MODIFICATIF: DOCUMENTS OFFICIELS

CONSEIL EUROPÉEN DE BRUXELLES, 21 et 22 JUNI 2007, CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE (11177/07 CONCL 2) (www.eu2007.de/fr/News/download_docs/Juni/0621-ER/010conclusions.pdf)

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL.

Réformer l'Europe pour le 21^e siècle. Avis de la Commission européenne, en vertu de l'article 48 du traité sur l'Union européenne, sur la réunion d'une conférence des représentants des gouvernements des États membres en vue de réviser les traités Bruxelles, le 10.7.2007 COM(2007) 412 final (europa.eu/.../07/1044&type=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en - 40k)

PARLEMENT EUROPÉEN. Résolution du Parlement européen du 11 juillet 2007 sur la convocation de la Conférence intergouvernementale (CIG) : avis du Parlement européen (article 48 du traité UE) (11222/2007 - C6-0206/2007 - 2007/0808(CNS)) (P6-7A-PROV(2007/0328, A6-0279/2007) (http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2007_0328+0+DOC+XML+V0//EN)

L' égalité femmes-hommes parmi les priorités de la Présidence portugaise du Conseil de l'UE

par Catia Santos

Depuis le 1^{er} juillet, c'est le Portugal qui assure la présidence de l'Union européenne. Le 16 juillet la Présidence portugaise a présenté à la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement Européen, les priorités dans le domaine de l'égalité femmes-hommes qu'elle s'engage à poursuivre au long des six prochains mois (v. : <http://www.eu2007.pt/UE/vFR/>).

Ces priorités suivent les orientations générales de l'Union Européenne renforcées par la Stratégie de Lisbonne dans le Pacte Européen et par la Feuille de Route pour l'égalité entre les Hommes et les Femmes.

Selon le discours du Ministre chargé de l'égalité au sein du Gouvernement portugais, **Pedro Silva Pereira**, les trois priorités principales de la Présidence portugaise sont les suivantes:

- approfondir le *mainstreaming* du genre (l'intégration de la dimension de genre) par le rehaussement des questions de l'égalité dans toutes les politiques sectorielles;
- promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat de genre en vue d'une réelle égalité de chances au travail et face à l'emploi;
- améliorer les conditions de conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale.

Les ONG des Droits des Femmes applaudissent les propos exprimés par le Ministre devant la Commission FEMM, qui mettent l'accent sur la croissante consolidation de la mise en œuvre du principe de *mainstreaming* et s'attachent à des questions essentielles en vue de l'élimination d'importants obstacles à la réalisation concrète de l'égalité femmes-hommes. **Il est cependant manifeste que l'égalité de**

genre n'est largement représentée, ni dans les priorités générales de la Présidence portugaise, ni dans le programme de 18 mois des présidences allemande, portugaise et slovène.

Pourrait-on toutefois espérer des gestes plus catégoriques et innovateurs de ce Trio de Présidences? Tant que l'égalité femmes-hommes ne sera pas placée au cœur de l'agenda politique communautaire, les résultats de ces très estimables propos resteront toujours en deçà des attentes et en deçà même des minces ressources humaines et matérielles qui leurs sont allouées.

Outre la conférence *Conciliation de la Vie Professionnelle, de la Vie Privée et de la Vie Familiale - Nouveaux Défis pour les Partenaires Sociaux et pour les Politiques Publiques* qui s'est tenue les 12 et 13 juillet à Lisbonne, la Présidence portugaise réalisera encore deux conférences, l'une sur l'employabilité et l'entrepreneuriat (3-4 octobre), l'autre sur la Traite des Etres Humains sous la perspective de genre (8-9 octobre), mais aussi une réunion de haut niveau pour le *mainstreaming* du genre (10-11 septembre).

De plus, la Présidence accueillera la **clôture de l'année européenne de l'égalité des chances pour tous**, dont le bilan, nous l'espérons, pourra contribuer à la définition de politiques innovatrices et durables visant l'élimination des discriminations qui persistent et celles qui émergent de la complexité croissante de nos sociétés.

Finalement, et plus important que ces initiatives, la Présidence a entre "ses mains" la réforme des Traités communautaires sur laquelle l'AFEM a des idées précises qu'elle a exprimées avec persévérance tout au long du processus qui a abouti à l'approbation du *Traité qui établit une Constitution pour l'Europe* et qu'elle a déjà reprises dans le contexte de cette nouvelle CIG (Conférence Intergouvernementale).

L'AFEM et son affiliée au Portugal, la *Plate-forme portugaise pour les droits des femmes*, suivront attentivement les travaux de la Présidence et ne manqueront pas de faire une évaluation de leurs résultats en vue de l'amélioration de la qualité de la décision politique dans le domaine de l'égalité femmes-hommes tant au niveau européen qu'au niveau national.

Quelles nouvelles de l'Union européenne sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ?

par Nelly Bandara Jazra

L'unité **égalité des chances de la Commission** a été restructurée et divisé en deux unités :

*L'Unité "**Égalité des Chances entre les femmes et les hommes: Stratégie et Programme**", coordonne l'intégration du genre et assiste les autres services de la Commission pour intégrer cette dimension dans leurs politiques. On entend par "intégration de la dimension de genre" (*gender mainstreaming*) la prise en compte de l'objectif d'égalité des sexes dans toutes les politiques communautaires. Les **programmes d'actions** prévoient une aide financière en faveur de trois grands objectifs : sensibilisation, analyse et évaluation, et renforcement des capacités. Des réseaux européens en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sont également cofinancés.

* L'Unité "**Egalité des Chances entre les femmes et les hommes: Questions juridiques**" surveille la transposition effective et l'application de la législation communautaire et, quand cela s'avère approprié, propose un nouvel instrument législatif. La sensibilisation est un aspect important de l'application effective de la législation sur l'égalité des genres. La Législation compte actuellement 13 directives dans le domaine de l'emploi, de la sécurité sociale et des biens et services (consulter http://ec.europa.eu/employment_social/gender_equality/index_fr.html).

Le nouvel Institut du genre, approuvé fin 2006, est actuellement en cours d'installation à Vilnius en Lituanie. Il devrait entrer en fonctionnement début 2008. L'Institut sera, notamment, chargé de collecter, d'analyser et de diffuser des informations objectives, comparables et fiables sur l'égalité entre les hommes et les femmes; de réaliser des enquêtes sur la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe; d'organiser des réunions ad hoc d'experts à l'appui de ses travaux de recherche, d'encourager l'échange d'informations entre chercheurs ainsi que d'organiser, avec les parties prenantes concernées, des conférences, des campagnes et des réunions au niveau européen. Le budget de l'Institut sera de l'ordre de 52,5 millions d'Euros pour la période 2007-2013 (cf. également http://ec.europa.eu/employment_social/index_fr.html).

Conseil fédéral du mouvement européen international Berlin 29-30 juin

par Sophie Dimitroulias

Sous la présidence de **Pat Cox**, le Conseil Fédéral du MEI (composé de 41 conseils nationaux de 25 pays de l'UE et 10 autres pays, et 21 organisations membres) a examiné notamment:

- **les propositions de restructuration du MEI en tant que «réseau paneuropéen de la société civile»**, proposées par les secrétaires généraux réunis au préalable le 29 juin (cf. MEI news [02/07/2007], www.europeanmovement.org) ;

- **La Commission Femmes Internationale: sous la houlette de Jacqueline De Groote, Présidente, devient mixte et s'intitule «Commission pour l'égalité de genre»**; elle s'emploiera à diffuser et appliquer les instruments du projet *Pariteia*; à diffuser au sein du MEI des dispositions législatives nationales et européennes en faveur de l'égalité; à soutenir la création de Commissions nationales mixtes, comme il en existe en France, en Espagne et en République Tchèque, et en projet en Italie; à nouer des liens avec les associations européennes de femmes; à se doter des moyens nécessaires, dont la création d'un site web et d'une lettre. **La Commission a appelé le MEI à veiller par son action à l'égalité entre femmes et hommes.**

- **Le contenu du mandat de la Conférence Intergouvernementale, convoquée par le Conseil européen des 21 et 22 juin: sur la base du rapport de Jo Leinen, Vice Président du MEI, Président de la Commission des Affaires Constitutionnelles du Parlement européen, a été adoptée, après débat la Résolution «Le Traité de Réforme européen en tant qu'important pas en avant: le processus constitutionnel européen doit se poursuivre»**, à la suite des avis et amendements présentés au sein du groupe de travail «affaires constitutionnelles» et en session plénière. Le traité de réforme y est évalué comme un «pas important en avant» dans la mesure où «il inclut certaines améliorations importantes, telles: le renforcement du rôle du Parlement européen et des parlements nationaux, l'introduction d'éléments de démocratie participative (initiative citoyenne), le fait que la Charte des Droits fondamentaux devienne juridiquement contraignante, l'extension du vote à la majorité qualifiée du Conseil, et les fonctions du Vice Président de la Commission en matière d' Affaires étrangères. Cependant le MEI regrette le maintien de l'unanimité pour des matières importantes, le retrait de la mention des symboles de l'UE dans le Traité, l'absence de simplification des traités qui aurait permis aux citoyens de mieux comprendre l'UE (le maintien des directives et règlements), et le nombre croissant de clauses de non participation («opt-outs») susceptibles d'affaiblir l'UE».

- **l'élargissement de l'UE et la politique européenne de voisinage: Catherine Lalumière, Présidente du groupe de travail a présenté les grands principes politiques de l'action du MEI**, «la volonté d'ouverture, la grande fermeté sur le respect des conditions politiques et économiques d'adhésion, le prérequis d'adhésion à un projet politique commun, la prise en compte de la situation géopolitique des pays candidats»;

- **la lutte contre le changement climatique: une Résolution demandant que «L'UE doit contribuer au succès du Sommet des Nations Unies sur le climat»** a été adoptée;

- **l'organisation d'un «Congrès de l'Europe 2008» à la Haye en mai 2008 pour le 60^{ème} anniversaire du MEI**. Des personnalités politiques de premier plan et 150 organisations de la société civile y seront rassemblées en un **Forum paneuropéen** afin de produire un **Manifeste sur l'Avenir de l'Europe**. Dans le cadre du processus préparatoire sont prévues: des consultations portant sur l'Europe politique, économique, sociale et culturelle (juillet - décembre 2007), une rencontre de 80 organisations de la société civile au cours de laquelle seront défini les thèmes du Congrès et désignés les rapporteurs du Manifeste (décembre 2007), la rédaction du projet de Manifeste incluant **un Plan d'action et un Appel**.

L'AFEM a participé à la réunion des Secrétaires généraux des organisations membres du MEI, au groupe de travail Affaires constitutionnelles présidé par Jo Leinen, et à la session plénière du Conseil fédéral du MEI, où a également été présentée sa «Première Contribution au processus d'élaboration du Traité modificatif», par Sophie Dimitroulias, Vice Présidente, déléguée auprès du MEI.

A l'occasion de cette réunion, le Conseil fédéral du MEI a organisé une conférence :

**Conférence d'information des présidences allemandes, portugaises et slovène de l'UE:
Berlin 29 juin**

"De Berlin à Lisbonne en passant par Ljubljana: le programme de l'UE pour 2007-8"

par Sophie Dimitroulias

Cette conférence a été organisée par le Mouvement européen international à l'occasion de son Conseil fédéral avec le Réseau Mouvement Européen Allemagne et Euractiv, en coopération avec le Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères et le Ministère fédéral de l'Économie et de la Technologie, le 29 juin, à Berlin.

Introduite par **Pat Cox, Président du MEI, et Jo Leinen, Vice Président du MEI**, cette Conférence a présenté aux acteurs de la société civile le programme politique conjoint sur 18 mois de la «troïka» des Présidences allemande, portugaise et slovène de l'UE, représentées respectivement par: **Peter Tempel**, Directeur général de politique européenne du Bureau fédéral des Affaires étrangères et **Claudia Dörr**, Directrice générale de Politique Européenne du Ministère fédéral de l'Économie (Al.); **Fernando**

D'Oliveira Neves, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères (Port.); **Zivana Mejac**, Directrice de la Coordination du Bureau du Gouvernement pour les Affaires Européennes et **Matej Marn**, Directeur de la Division UE au Ministère des Affaires étrangères (Slov.). La **Commission européenne** était représentée par **Gerhard Sabathil**, Chef de sa Représentation en Allemagne.

Les représentant(e)s des gouvernements ont mis l'accent sur le bilan positif de la Présidence allemande dont l'approche double a été «concentrée sur l'action pour les citoyens et sur des résultats tangibles» et sur l'ambition «de donner un nouvel élan à l'Europe jusqu'en 2009», et souligné notamment **la priorité accordée à la réalisation des objectifs de Lisbonne et à «la préservation du modèle social, composante de paix et de stabilité en Europe»**, selon l'expression de Fernando D'Oliveira Neves. Parmi les autres priorités du programme conjoint on soulignera celle accordée au triangle innovation, recherche, éducation, au renforcement de l'Espace de liberté sécurité et justice, à l'approche qui consiste à établir un lien entre politique de l'immigration et politique de développement (l'adoption d'une directive sur les conditions de résidence est prévue sous présidence slovène), à l'intensification du dialogue politique avec la région Méditerranéenne au-delà des instruments de nature financière.

Sophie Dimitroulias, Vice Présidente, qui représentait l'AFEM à cette réunion y a présenté notre «Première Contribution au processus d'élaboration du Traité modificatif» (v. ci-dessus page 1), et l'a soumise à l'attention du représentant de la Présidence portugaise.

ACTUALITÉS DES PAYS DE L'AFEM

ESPAGNE

Nouveau site sur le web

par Alicia Oliver

Le Réseau européen des femmes journalistes ouvre en ce mois de mai un nouvel espace sur son site web (www.mujaresperiodistas.net) appelé "*L'Europe en construction*", dans lequel apparaîtra chaque mois l'interview d'une eurodéputée espagnole.

L'espace "*L'Europe en construction*" entend montrer les progrès et la participation des femmes dans la construction européenne. Outre les interviews des eurodéputées, ce site sur Internet recueillera également les diverses informations provenant du Parlement européen en matière d'égalité des chances.

Dans la sixième législature du Parlement européen 2004-2009, sur 54 eurodéputés venant d'Espagne, 18 sont des femmes : 11 appartiennent au groupe socialiste et 7 au groupe populaire

"*L'Europe en construction*" bénéficie de la collaboration du bureau de représentation du Parlement européen en Espagne.

Deux prix de journalisme attribués à des femmes

par Covadonga Naredo Cambor, Vice Presidente de la CELEM

-Le **Prix de Journalism Julio Anguita Parrado**, créé à la mémoire de ce journaliste, tué le 7 avril 2003 en Irak où il se trouvait comme correspondant de guerre, a été attribué à Cordoue, pour le 4^e anniversaire de la mort du journaliste. C'est à une femme qu'il est revenu : **la journaliste iraquienne Eman Ahmad Khamas**. Le jury a ainsi voulu rendre hommage au courage de la journaliste qui a travaillé dans des situations très difficiles dans son pays. Elle a notamment dénoncé l'occupation de l'Irak et est une figure de la lutte pour les droits des femmes. Après avoir reçu des menaces de mort réitérées pour sa lutte contre les violences politiques, économiques et sociales qui ont suivi l'invasion de son pays, elle a demandé l'asile politique en Espagne en 2006 et réside actuellement à Barcelone où elle continue à participer à la lutte contre l'occupation de l'Irak.

-Le **Prix "Reconnaissance de la trajectoire européenne"**, est décerné depuis l'année dernière par le Patronat Catalan Pro Europe et l'Association des Journalistes Européens de Catalogne. Il bénéficie également de l'aide de la représentation de la Commission européenne à Barcelone et du Bureau du Parlement européen. Il a été décerné cette année à **Margarita Rivière**, pour la façon dont elle s'est attachée tout au long de sa carrière professionnelle à sensibiliser à la nécessité du projet de construction de l'Union européenne. Il lui a été remis à Barcelone le 7 mai 2007.

"Masculinité et vie quotidienne" conférence à Saint-Sébastien les 5 et 6 novembre prochains

par Micheline Galabert-Augé

Dans le cadre du Forum de réflexion que constituent les rencontres annuelles SARE, EMKUNDE, l'Institut Basque de la Femme organise à Donostia/Saint-Sébastien, cette conférence internationale sur le thème "*Masculinité et vie quotidienne*" afin d'analyser les conséquences des modèles traditionnels de masculinité

sur la vie quotidienne des femmes et des hommes, qu'il s'agisse de santé, de violence, de gestion des ressources matérielles, etc. (cf. www.emakunde.es et www.sare-emakunde.com)

FRANCE

par *Micheline Galabert-Augé*

Des avancées vers la parité... mais il reste encore à faire !

L'élection présidentielle, les élections législatives et la constitution du nouveau gouvernement ont permis de marquer des progrès sur la voie de la parité dans la vie politique française.

● Election présidentielle : une femme en finale !

La désignation de **Ségolène Royal** comme candidate du Parti Socialiste a été un élément marquant de l'élection présidentielle. Un certain nombre de femmes avaient déjà été candidates à l'élection présidentielle; mais c'était la première fois qu'une femme était la candidate de l'une des deux principales forces politiques du pays, et l'un des deux candidats entre qui se jouait l'élection. Tout au long de la campagne, **l'opinion publique a dû se faire à l'idée que le poste de chef de l'Etat pourrait être occupé par une femme.**

La candidature de S. Royal a certes bénéficié du besoin de renouvellement de l'offre politique de plus en plus sensible dans l'électorat. Ce besoin de renouvellement a rejoint l'idée qu'une femme pourrait apporter, sinon une façon nouvelle de faire de la politique, du moins un regard nouveau sur la politique. Cet élément a certainement joué dans les «primaires» organisées par le parti socialiste, qui ont vu S. Royal prendre l'avantage sur des ténors du parti aussi confirmés que **Dominique Strauss-Kahn** ou **Laurent Fabius**; également significatif, a été le mouvement par lequel de nombreux sympathisants ont franchi le pas de l'adhésion au P.S. dans le but essentiel de contribuer à la désignation de S. Royal.

Mais, si elle a été un atout pour elle, sa qualité de femme a nettement exposé la candidate, y compris dans son propre camp, à un certain nombre d'attaques à connotations machistes. Deux exemples: plusieurs articles ont dénoncé l'ambition de S. Royal (comme s'il était concevable que quelqu'un – homme ou femme – s'engage dans l'aventure d'une telle élection sans être doté d'une bonne dose d'ambition!); de même, malgré le bagage universitaire et l'expérience politique non négligeables qui étaient les siens, mettait-on complaisamment en doute la «compétence» de la candidate, sa «carrure» et sa «présidentiabilité».

Et après la défaite, à côté de l'analyse des erreurs qu'avait pu commettre la candidate, on a vu fleurir les articles les plus outranciers (cf. Pour en finir avec Calamity Ségo – dans *Libération* du 8 mai).

Dans sa campagne, S. Royal, tout en se défendant de faire une campagne féministe, a mis souvent en avant sa qualité de femme, gage d'une approche plus concrète des préoccupations des Françaises. Elle en a tiré bénéfice, même si cette volonté de rester à un niveau concret a alimenté le procès qui lui était fait, de manquer de «crédibilité» pour occuper la fonction suprême (cf. Les métamorphoses de Ségolène Royal, *Le Monde* du 26 avril).

Quant à l'impact de la campagne de S. Royal sur l'électorat féminin, il a rencontré une double limite. D'une part, en présentant sa personnalité, S. Royal a nécessairement présenté un certain type de femme – mère de famille, femme habituée à affirmer son autorité et son indépendance, tant dans la vie familiale que dans ses responsabilités politiques - et ce type de personnalité ne séduisait pas nécessairement toutes les femmes. En second lieu, l'analyse du vote féminin, à travers un sondage de l'institut LH2 publié par *Libération* du 24 avril, montre que l'électorat féminin du premier tour, qui a voté à 32% pour Nicolas Sarkozy et 28% pour Ségolène Royal, s'est essentiellement déterminé sur des critères politiques.

Il reste que la campagne a familiarisé les Français avec l'idée que la Présidence de la République pourrait être occupée par une femme. A cet égard, malgré la défaite de S. Royal, l'élection présidentielle de 2007 restera une étape décisive des femmes vers l'accès aux plus hautes responsabilités politiques.

A la veille des élections présidentielles, la Coordination de l'AFEM pour la France conjointement avec l'Association française des Femmes juristes (AFFJ) membre de l'AFEM, a adressé à l'ensemble des candidats à la Présidence de la République un appel au sujet du débat sur l'avenir de l'Europe. On trouvera le texte de cet appel et la réponse des candidats sur le site de l'AFEM. Seuls les candidats finalistes ont répondu, sans affirmer d'ailleurs un engagement particulièrement marqué pour l'Europe.

● Aux élections législatives : des progrès encore bien insuffisants

- en ce qui concerne la proportion de candidatures féminine on comptait 3.177 femmes, soit 41,60% du total des candidatures. Ce chiffre est nettement en dessous du 50% et de la parité; ceci s'explique par le fait que de nombreuses formations politiques ont préféré subir les pénalités financières prévues par la législation lorsque le nombre de candidates présentées est inférieur à 50%, que s'astreindre à une parité rigoureuse.

Si les Verts, les partis d'extrême gauche et le Front National atteignaient 49% et le Parti Socialiste 49.5%, l'UMP ne présentait que 26,90% de candidates. Il est à noter que plusieurs des candidates – et des élues – étaient déjà élues locales au niveau municipal, départemental ou régional, faisant ainsi la preuve de l'efficacité des dispositions sur la parité dans les scrutins locaux, comme voie d'accès des femmes à des responsabilités politiques nationales.

- **en ce qui concerne la proportion des femmes élues**, certes, avec 105 élues sur 577 députés, le nombre des députées progresse de près de 50% par rapport aux 71 élues de 2002. Mais ces 105 élues **ne représentent que 18,70% des députés**, et ne font passer la France que de la 21^{ème} à la 15^{ème} place des pays européens au regard de la parité.

La proportion d'élues par rapport aux candidates s'explique sans doute par différents facteurs, dont le fait que les formations politiques qui avaient le mieux respecté la parité des candidats sont dans l'ensemble celles dont les chances de succès étaient les plus limitées; mais le facteur essentiel reste très clairement le fait que les partis politiques ont souvent cédé à la tentation d'affecter aux candidates qu'ils étaient obligés de désigner des circonscriptions où les chances de succès étaient à l'évidence très faibles.

●La composition du Gouvernement

Elle a, du point de vue de la parité, marqué un progrès notable. Le Président de la République avait annoncé sa volonté que la parité soit observée dans la constitution du Gouvernement. Et effectivement, dans le Gouvernement constitué au lendemain de l'élection présidentielle, il y avait parmi les 15 ministres 7 femmes et 8 hommes, des femmes accédant notamment au ministère de la Justice et au ministère de l'Intérieur.

Cette tonalité paritaire a été atténuée par le remaniement ministériel qui a suivi les législatives: il a certes permis l'accès d'une femme à la tête du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, mais ce remaniement a comporté la nomination de 17 secrétaires d'Etat dont 4 femmes seulement.

Reste que l'accès de femmes aux postes de Ministres des Finances et de Garde des Sceaux constitue un symbole fort.

Ce remaniement a également impliqué une réorganisation importante des structures politiques et administratives dont une des conséquences est que le service du Droit des femmes est désormais rattaché à **Valérie Letard**, Secrétaire d'Etat à la Solidarité auprès de **Xavier Bertrand**, Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

Il sera très important de voir quelles dispositions seront prises pour faire en sorte que la question fondamentale d'intégration de la dimension de genre, dans toutes les politiques (*mainstreaming*) soit prise en compte dans les réflexions qui seront menées au plus haut niveau gouvernemental, notamment en ce qui concerne la mise au point d'une évaluation systématique des politiques.

D'autre part, il peut paraître fâcheux que le Secrétariat d'Etat à la Fonction publique ait été confié à **André Santini**, qui se complaît depuis des lustres à multiplier les "bons mots" d'un machisme consternant.

Contribution au débat sur l'avenir de l'Europe

par Sophie Dimitroulias

A la veille du Conseil européen des 21 et 22 juin, l'AFEM a exposé en France ses principales positions adoptées dans le cadre du Débat sur l'Avenir de l'Europe, en particulier au sujet de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (v. ci-dessus p.1), à l'occasion des événements suivants :

- **la Réunion des «Amis de la Constitution», organisée par le Bureau d'Information du Parlement européen pour la France, le 8 juin, à Paris. Jo Leinen, Président de la Commission des Affaires Constitutionnelles du PE, y a présenté la position du PE sur la Constitution et son projet de Traité fondamental.** Le PE s'était prononcé le 7 juin à une très forte majorité de 75% des votants en faveur de la préservation de la substance du Traité constitutionnel et déclaré qu'il s'opposera à un résultat insuffisant des négociations sur le Traité. L'AFEM y était représentée par Sophie Dimitroulias. (V. Note aux Amis n°183 www.europarl.europa.eu/paris ; Résolution du PE du 7 juin 2007 sur la feuille de route pour la poursuite du processus constitutionnel de l'Union (2007/208/INI) et <http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress>)
- **le Dîner-débat organisé par l'Association Française des Femmes Juristes (AFFJ, membre de l'AFEM), le 11 juin. Philippe Herzog, Président de l'Association Confrontation-Europe, ancien parlementaire européen, était invité à présenter l'actualité du processus constituant européen.** L'AFEM y était représentée par Sylvie Ulrich et Monique Bouaziz.

GRÈCE

par Effi Kalliga, présidente du Conseil national des femmes hellènes

La Loi 3491/2006 a institué une Commission nationale pour l'égalité entre femmes et hommes (Commission) auprès du Secrétariat général de l'égalité (ce dernier est un service public du ministère des Affaires intérieures, de l'Administration publique et de la Décentralisation - AIAPD). La Commission est présidée par le ministre AIAPD, dont la Secrétaire générale de l'Égalité est suppléante. Elle est composée des secrétaires généraux de 6 ministères (de l'Économie et des Finances, du Développement, de l'Éducation nationale et des Cultes, de l'Emploi et de la Protection sociale, de la Santé et de la Solidarité sociale, et du Développement Rural); d'un représentant de l'Association Centrale des Dèmes et Communes, de l'Association des collectivités territoriales de 2^e degré et de la Commission économique et sociale; de 3 représentants de la Fédération générale des travailleurs et de l'Administration supérieure des associations de fonctionnaires publics, respectivement; d'un représentant de l'Association des industries helléniques, de la Fédération générale des petites industries et de la Fédération nationale du commerce; de trois représentants d'ONG dont le champ d'activité s'étend à tout le pays, et de deux personnalités de prestige reconnu ayant des connaissances ou une expérience particulières en matière d'égalité de genre. Le mandat des membres de la Commission est de deux ans.

Les ONG représentées sont les deux plus anciennes associations féminines helléniques, qui sont aussi affiliées à l'AFEM, le Conseil national des femmes hellènes (membre du CIF et du CECIF) et la Ligue pour les droits des femmes (membre de l'Alliance internationale des femmes), ainsi que la section hellénique de Amnesty International. La Commission est compétente pour mener le dialogue social et le dialogue avec la société civile, en vue du développement de politiques qui promeuvent l'égalité de genre dans tous les domaines, en conformité avec l'acquis international et européen; présenter des propositions de mesures de mise en œuvre de ces politiques ainsi que pour évaluer leurs résultats au niveau national et régional. La réunion inaugurale de la Commission a eu lieu le 26 avril dernier. Les membres ont été invités à réfléchir sur des sujets dont la Commission devra traiter et à présenter des propositions.

ITALIE

L'ACTION DU GOUVERNEMENT ITALIEN POUR LES DROITS FONDAMENTAUX ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

par Rosa Guttuso, Association «Arcidonna ONLUS» (traduction Martine Mantica)

La nouvelle dénomination « Ministère des Droits et de l'Égalité des chances » choisie par le Ministre italien, dont les attributions sont en particulier la « promotion et la tutelle des droits humains, civils et sociaux », ne doit rien au hasard. Le gouvernement italien a voulu souligner qu'il a placé au centre de son action le respect des libertés et des droits de l'individu.

Les actions entreprises par le Ministère sont multiples :

En ce qui concerne les droits fondamentaux, un plan a été mis en place contre le harcèlement continu et la violence contre les fillettes, les femmes et les homosexuels, hommes et femmes. Ce plan (*inspiré par les mesures déjà adoptées par le gouvernement espagnol. N.d.t.*) a pour origine une proposition de loi qui prévoit une plus importante politique de prévention et des peines plus sévères, afin que toute personne victime d'abus, de mauvais traitements ou d'actes de persécution ne soit pas laissée sans soutien. Il a été prévu de créer dans ce but un Observatoire contre la violence fondée sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, observatoire qui servira à suivre (monitoring) la situation sur le territoire italien et à permettre de mettre en place des actions de lutte ciblées. Le Ministère a également engagé **un programme contre le trafic des êtres humains, essentiellement femmes et enfants, et contre les mutilations génitales.** Au cours de son intervention à New-York, pendant la 51^e session de la Commission sur le Statut de la femme, consacrée à l'élimination de toute forme de violence contre les fillettes et les femmes, la Ministre de tutelle Barbara Pollastrini a réaffirmé que l'une des premières formes d'abus à combattre est justement celle qui prend pour cible le corps des femmes.

Dans le domaine des droits civils, le Ministère a présenté une proposition de loi sur les droits et les devoirs des personnes vivant ensemble, hétéro ou homosexuelles (DICO, cf. notre PACS). Cette loi est le fruit de la collaboration entre Barbara Pollastrini et Rosy Bindi, Ministre (catholique) de la Famille, qui ont voulu apporter une reconnaissance juridique à une réalité de notre pays : les couples de fait. Le texte a pour but de donner aux personnes vivant ensemble qui décideront de s'inscrire dans les registres d'état civil de la commune de leur domicile la possibilité de jouir de certains droits, par exemple le pouvoir de décider en matière de santé ou en cas de décès de l'autre membre du couple, la possibilité pour le survivant de reprendre à son nom un contrat de location, de bénéficier des droits de succession. Il s'agit d'une proposition de loi qui est encore en discussion au Sénat et qui fait l'objet d'un débat très âpre qui implique le monde politique, la hiérarchie religieuse et la société civile. L'église catholique parle des

DICO comme d'une menace contre le « caractère sacré de la famille » tandis que les promoteurs de la loi considèrent que les propositions qui ont été avancées n'enlèvent aucune légitimité ou valeur à la famille traditionnelle. Il s'agit de défendre les droits et les libertés d'hommes et de femmes qui, reconnaissant la valeur de la famille, demandent que leurs choix soient respectés et leurs droits garantis.

Il sera intéressant de voir si l'Italie parviendra à s'affirmer comme un pays laïque, dans lequel les droits individuels sont au centre de la politique publique, ou si elle permettra encore que les évêques interviennent dans un processus de modernisation du pays qui tend à l'élimination de stéréotypes et de discriminations.

Une autre bataille que le Ministère affronte est celle de l'extension des droits citoyens aux femmes et hommes immigrés qui vivent et travaillent honnêtement dans notre pays et qui constituent une source de richesse pour la croissance de notre société.

En ce qui concerne les droits sociaux, un plan pluriannuel a été mis en place pour le travail des femmes et pour la reconnaissance des talents féminins dans les plans de carrière. Il s'agit d'une action dont le but est de résoudre définitivement le problème, malheureusement encore présent en Italie, de la ségrégation horizontale et verticale. Les femmes sont plus instruites que les hommes, elles obtiennent de meilleurs résultats scolaires, mais elles ont de plus grandes difficultés dans leur accès au marché du travail, elles continuent à percevoir des salaires inférieurs à ceux des hommes et ont du mal à progresser dans leur carrière. Il s'agit de stéréotypes de genre qui se recoupent avec des politiques d'assistance sanitaire et sociale (« Welfare ») qui n'aident pas les femmes à concilier leurs exigences de travail et de famille, en particulier dans le domaine des soins et de l'éducation des enfants. En outre, ce sera encore la Ministre des Droits et de l'Égalité des chances qui, à partir de cette année, aura à **gérer les fonds destinés à favoriser les entreprises féminines, au moyen de subventions prévues par la loi n° 215/92. Et la loi de finances elle-même prend en compte les femmes, avec l'introduction d'un abattement fiscal de 120 euros pour les entreprises qui embauchent des femmes.**

Autre thème enfin que la ministre place au centre de son engagement, celui de **la démocratie paritaire**. Les données sur la présence des femmes à l'intérieur des partis, des listes électorales et des institutions parlent clair : l'Italie souffre d'un déficit démocratique. Pour y remédier, la nécessité d'une intervention institutionnelle transitoire est évidente, afin de rééquilibrer la représentation des femmes, de créer une généalogie de femmes au sein des instances décisionnelles.

Tous ces engagements du gouvernement italien ont été réaffirmés par la Ministre Barbara Pollastrini et par le Président du Conseil Romano Prodi à l'occasion de l'inauguration, le 3 mai dernier à Rome, de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous. Selon la ministre, il est nécessaire de mettre en place une action intégrée, parce que « participation au travail, transparence dans les carrières, présence dans les institutions, nouveaux instruments d'égalité des chances pour tous sont les faces de la même médaille ». C'est pour cette raison qu'elle se bat pour **l'introduction de la dimension de genre dans toutes les politiques publiques (Gender Mainstreaming), avec la conviction que seule l'introduction d'actions positives,** qui permettent aux femmes d'apporter leur contribution en revenant sur leurs conditions de désavantage, constitue la condition nécessaire pour le développement de notre pays.

Mai 2007

Commentaire actualisé au 12 juillet 2007

par Martine Mantica

Les différents projets énoncés ci-dessus suivent leur cours, lentement. **Sauf un : la proposition de loi sur les DICO a été pratiquement abandonnée,** en raison de l'opposition déterminée – et déterminante – des milieux catholiques qui, en réponse à la « marche des fiertés homosexuelles », ont organisé début juin un « family day », avec la participation de membres de la coalition gouvernementale (le Garde des sceaux Mastella, par exemple). Étant donné la très faible majorité (deux voix) dont dispose le gouvernement au Sénat, la loi aurait été rejetée et le gouvernement serait tombé ; elle a donc été retirée. Cependant, un nouveau projet vient d'être présenté par le Président de la Commission de la Justice au Sénat : le Contrat d'union solidaire, dit CUS, reprend en pratique les éléments du DICO (respect de la constitution, égalité des homosexuels, énoncé précis des droits, acte public). Ce dernier point est important puisque, au lieu d'une déclaration à l'état civil pour le DICO, c'est un notaire ou, mieux, un juge de paix qui devra certifier l'union de deux individus. D'autres points seront approfondis. Mais en réalité, l'apparence (CUS au lieu de DICO) semble changer plus que le contenu et on peut se demander ce qu'en pensera la partie la plus intransigeante du catholicisme italien. A suivre.

AILLEURS EN EUROPE

ROYAUME-UNI

**La place des femmes s'affirme au niveau gouvernemental.
Une femme à la tête du Home Office !**

par Micheline Galabert-Augé

Le Gouvernement du nouveau Premier Ministre britannique, **Gordon Brown**, constitué le 29 juin 2007, comprend au rang de ministre, 16 hommes et 6 femmes. Au niveau des secrétaires d'Etat admis à assister au Conseil des ministres, on compte 5 femmes et 3 hommes. L'on reste ainsi encore assez loin de la parité.

Toutefois, une étape importante est franchie avec la nomination, de **Jacqui Smith** à la tête du ministère de l'Intérieur (Home Office).

Les "pro life" montent au créneau

par Catherine Biraben

Alors que la Grande-Bretagne vient de célébrer le 40^e anniversaire de la légalisation de l'avortement, ce droit semble remis en question.

Une députée conservatrice vient de présenter à titre individuel un projet de loi prévoyant que le recours à la procédure d'avortement est subordonné à la rencontre obligatoire d'un conseiller indépendant et une semaine de réflexion, ce qui revient à tenter de limiter le nombre d'avortements. Le cardinal **Keith O'Brien** de l'Eglise catholique d'Ecosse a appelé lors d'un sermon à une modification de la loi. De plus en plus de médecins, environ 25% des généralistes, invoquent la "clause d'objection" qui leur permet de refuser de pratiquer un avortement pour des raisons de "conscience", ils "réalisent ... que les enfants à naître sont déjà humains" explique le **Docteur Anthony Cole**, directeur de l'association antiavortement, l'Alliance pour l'éthique médicale.

Ann Furedi, directrice du service britannique de conseil à la grossesse (BPAS) qui procède à 50 000 avortements par an, considère que l'avortement relève de l'assistance à la reproduction et regrette les difficultés de recrutement de jeunes médecins. Ceux-ci n'ont pas connu les problèmes causés par les avortements illégaux avant 1967 et ne trouvent pas ces interventions valorisantes. Ils estiment qu'avec les moyens actuels de contraceptions une grossesse non voulue ne peut relever que d'une négligence et lorsqu'ils acceptent d'intervenir demandent des honoraires élevés. (Libération, 05/06/2007)

SUÈDE

La Suède accueillante aux étrangères qui souhaitent avorter

par Micheline Galabert-Augé

Depuis 1975 les Suédoises ainsi que les femmes vivant en Suède peuvent avoir recours à l'avortement sans restriction jusqu'à la 18^e semaine d'aménorrhée, contre 12 en France. Reprenant un projet d'amendement ébauché par l'ancien gouvernement social-démocrate, le ministre des Affaires sociales, Göran Hägglund, a déposé un amendement à la loi de 1975 qui permette aux femmes étrangères d'avorter en Suède.

Cette réforme (qui devrait concerner surtout les Polonaises, la Pologne étant le seul pays voisin à interdire l'avortement) suscite des réserves de certains membres du Parti chrétien-démocrate, qui craignent le développement d'un "tourisme abortif". Ils sont soutenus par l'Eglise catholique qui menace de priver la coalition gouvernementale du soutien de la communauté chrétienne. En revanche l'Eglise luthérienne, majoritaire en Suède, accuse les catholiques de propager "un point de vue méprisant à l'égard des femmes". Au total, un sondage révélait que 65% des Suédois seraient favorables à cette réforme. (Libération 9 mai 2007)

Finalement le ministre a présenté l'amendement et celui-ci a été voté par le Parlement suédois en juin 2007. La loi devrait entrer en application au 1^{er} janvier 2008. (Source : Ambassade de Suède en France)

ESPACE EUROMED

par Sophie Dimitroulias

Durant la période de mars à juillet 2007, l'AFEM a apporté sa contribution et présenté ses positions et travaux à diverses initiatives et événements de la société civile euroméditerranéenne, dont notamment :

I. PREMIÈRE RENCONTRE DU RESEAU FRANÇAIS DE LA FONDATION ANNA LINDT AVEC LE MONDE ASSOCIATIF ET CULTUREL LOCAL ET RÉGIONAL

Présentation de la Fondation Anna Lindt pour le Dialogue entre des Cultures (FAL)

La **Fondation Anna Lindt (FAL)** est la première institution créée et financée par les 37 Etats membres du Partenariat Euromed. Elle siège à Alexandrie. **Son objectif principal consistant à rapprocher les personnes et organisations des deux rives de la Méditerranée, elle se présente comme un**

réseau unissant 35 réseaux nationaux d'organisations de la société civile, établis dans tous les Etats membres du Partenariat et encourage les échanges et la coopération multilatérale entre les sociétés civiles dans un esprit « de tolérance de compréhension et de solidarité »; et ce dans les domaines de : l'éducation, la culture, les sciences, l'information, les droits de l'Homme, la démocratie, le développement durable, l'égalité de genre, la jeunesse. Environ 1200 organisations ont déjà adhéré à la FAL, dont 87 organisations composent son réseau français.

Une réflexion est actuellement en cours entre les réseaux nationaux pour définir les critères d'adhésion aux réseaux et modifier les Lignes directrices communes à tous les réseaux. Le Comité de pilotage du réseau français participe à cette réflexion commune. De plus, un comité d'étude a été mis sur pied par le Conseil des Gouverneurs du Comité Euromed pour travailler à la réforme de la structure de direction de la FAL après la publication des rapports d'audit très sévères réalisés par la Commission européenne sur le fonctionnement de la Fondation. Le but de cette réforme statutaire est de renforcer la direction de la FAL ainsi que la visibilité de son action auprès des opinions publiques. Le Chef de file Français participe à cette réflexion en concertation avec le Ministère des affaires étrangères.

Le Réseau français de la Fondation Anna Lindt a organisé, dans le cadre de la réflexion précitée, sa première rencontre au niveau régional le 27 mars dernier, à Dunkerque, qui a réuni des acteurs du monde associatif et politique, des représentants de ministères français, ainsi que la presse.

Cette journée de débat a été introduite par Monique Van Lancker, Directrice du CEFIR qui a accueilli l'événement. Giovanna Tanzarella Directrice de la Fondation René Seydoux et Coordinatrice du Réseau français a présenté la FAL « en tant que nouvel outil de coopération culturelle entre l'Europe et la Méditerranée et les besoins des acteurs du terrain », et a souligné les enjeux actuels de légitimité de la Fondation qui doit être fondée sur l'apport de la société civile, au delà de son caractère intergouvernemental. Laetitia Manach du Fonds Roberto Cimetta est intervenue sur le thème de la mobilité des acteurs culturels entre l'Europe et la Méditerranée. Sophie Dimitroulias, en qualité de représentante du Réseau Euromed France (REF) dont l'AFEM est membre fondateur, était invitée à présenter la « Plateforme non-gouvernementale Euromed, son origine, sa raison d'être, ses objectifs », et plus spécifiquement le REF en tant que réseau multisectoriel qui regroupe des associations et des personnes physiques oeuvrant dans les domaines des droits fondamentaux de la personne, y compris de l'égalité entre femmes et hommes, de la culture, de l'environnement, du développement, et des syndicats ; le débat qui a suivi a porté sur la coopération à venir entre le Réseau français de la FAL et le REF autour des objectifs communs de promotion des valeurs et droits universels fondamentaux, notamment en matière d'égalité de genre, de non discrimination et de libre circulation des personnes.

Le Réseau français de la FAL organisera prochainement: une rencontre sur le thème « Pensée et pratiques de la coopération culturelle en Méditerranée » en septembre prochain à Marseille, en collaboration avec la région PACA ainsi que les « Etats généraux de la jeune création en Méditerranée » à l'occasion de la Biennale des jeunes créateurs, en automne prochain en Alexandrie, en collaboration avec la FAL et ses réseaux nationaux.

V. aussi l'interview de G. Tanzarella et S. Dimitroulias diffusé par le CEFIR aux chaînes radios régionales.

Contacts : Coordination des Réseaux nationaux de la FAL : Gianluca Solra, www.euromedalex
Coordination du Réseaux français de la FAL : fondation-seydoux@fondation-seydoux.org
Secrétariat du REF : Solidarité Laïque, pjahshan@solidarite-laique.asso.fr

II. CONSTITUTION DU RÉSEAU DE JEUNES FEMMES POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LE PARTENARIAT EUROMED « EUROMED GENDER CONNECTION » : PREMIER SÉMINAIRE À PALERME

Présentation du Réseau EuroMed Gender Connection :

Ce Réseau, actif depuis novembre 2005, est composé de personnes physiques et morales, à but non lucratif, qui oeuvrent en faveur de la garantie, la promotion et l'application effective d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, en droit et dans la pratique, et plus généralement de la promotion des thématiques de genre dans les 37 pays membres du Partenariat Euromed. Le réseau ne dispose pas encore de personnalité juridique.

L'ambition du réseau est de remédier à l'absence de bases structurées et permanentes entre les associations de jeunesse travaillant sur ces thématiques dans la région, et aux conséquences qui en découlent, telles la faible sensibilisation des associations de jeunesse sur le caractère essentiel de l'égalité de genre, l'absence de connaissances à propos du rôle et de la représentation des femmes dans les autres pays EuroMed, le manque de communication et de partage conduisant à une répétition des projets et initiatives, et le faible impact du travail de jeunesse sur les thématiques de genre, au niveau de la société civile et de la prise de décision.

Afin de promouvoir le respect des droits universels des femmes, particulièrement dans les pays du Partenariat EuroMed, les **objectifs généraux du réseau** définis par les associations fondatrices sont de :

- développer la coordination de la société civile et notamment des associations de jeunes dans la région euro-méditerranéenne sur les questions de genre ;
- établir à ce sujet un dialogue cohérent et une coopération sur le long terme, entre les acteurs de la société civile et les institutions publiques, et encourager la participation effective des associations de jeunes à tous les niveaux de prise de décision ;
- intensifier l'échange de bonnes pratiques et d'expériences relatives ;
- assurer une amélioration de la qualité et de la quantité des projets locaux, nationaux, européens ou euro-méditerranéens sur ce sujet ;
- renforcer l'impact des associations jeunesse qui, à tous les niveaux (local, national, international) et développer l'impact de leurs actions au niveau politique à travers un travail de lobbying.

A cette fin le réseau projette de développer des activités de : recueil et partage des bonnes pratiques et des expériences relatives aux thématiques de genre ; diffusion des informations et du matériel éducatif et pédagogique pour les jeunes ; soutien aux initiatives des Membres du réseau liés aux thématiques de genre ; appui à la recherche et le développement de partenariat entre les associations ; développement de la visibilité et de l'impact des activités des Membres, renforçant leur influence à travers le réseau.

Les partenaires du réseau sont : EuroMed Network for Youth Trafficking Prevention, Network of Young People for Gender Equality et Gender Group of the Cooperation and Development Network (CDN). La Plateforme EuroMed Jeunesse soutient le développement du réseau.

L'AFEM soutient le réseau de jeunes femmes Euromed Gender Connection depuis ses premiers pas, et souhaite à ses membres un plein succès dans leurs initiatives de promotion de l'égalité de genre.

Pour prendre part au réseau veuillez contacter **Marie Marzloff Coordinatrice** : euromed_gender_connection@yahoo.it. Un site internet est en cours de réalisation : entre temps consulter le site internet du CE.S.I.E www.cesie.org

Le Réseau Euromed Gender Connections a tenu son Premier Séminaire, à Palerme, du 22 au 28 avril 2007, afin de consolider les bases de son développement. Ce séminaire a réuni **des jeunes femmes membres du réseau**, représentantes d'associations oeuvrant pour la promotion de l'égalité de genre dans divers pays du Partenariat Euromed (Bulgarie, Chypre, Estonie, Égypte, France, Grèce, Jordanie, Malte, Portugal, Turquie). Il a été **organisé grâce au concours du CE.S.I.E (Centre d'Études et d'Initiatives Européennes)**, et le soutien de la **Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et du Comité Permanent des Pouvoirs Locaux et régionaux pour le Partenariat Euromed (COPPEM)**. Une session spéciale a été consacrée le 25 avril à la présentation des activités de l'AFEM, par Sophie Dimitroulias.

A cette occasion a également été organisée une **Rencontre sur le thème "L'égalité de genre dans le Partenariat Euroméditerranéen"**, au siège du COPPEM, le 26 avril. Le **Secrétaire Général du COPPEM, Carmelo Motta**, a introduit les débats de cet après-midi durant laquelle ont été présentées les communications de : **Valeria Ajovasit, Présidente de l'Association Arcidonna, Conseillère auprès de la Ministre italienne de l'Égalité**, qui a présenté un état des lieux des initiatives législatives en matière d'égalité et des mobilisations féministes en Italie (cf p.12 article ci-dessus, rubrique Italie), **Claudia Serio Conseillère Régionale à la Parité, Giovanna Cirino, Référente du secrétariat du COPPEM pour sa 5^{ème} Commission "Égalité des chances"**, **Marie Marzloff, Coordinatrice du Réseau Euromed Gender Connections**, et **Sophie Dimitroulias, déléguée de l'AFEM**.

III. CONSTITUTION DE LA « COMMISSION ÉGALITÉ DES CHANCES » DU COMITÉ PERMANENT DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR LE PARTENARIAT EUROMED (COPPEM)

Présentation du Comité Permanent pour le Partenariat Euro-Méditerranéen des Pouvoirs Locaux et Régionaux COPPEM

Le COPPEM a été formellement institué, sur une initiative du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) et de l'Organisation des Villes Arabes (OVA), par la 1^{ère} Assemblée Plénière de ses Membres, à Palerme, les 27-28 novembre 2000. La définition initiale de son règlement a été convenu en juillet 2000 à Gaza par des représentants des Pouvoirs Locaux. Sa constitution en Association internationale sans but lucratif dénommée COPPEM a été adoptée en Décembre 2002, à l'occasion de sa 3^{ème} Assemblée Plénière.

Le COPPEM se compose de 101 membres titulaires et de 101 suppléants en représentation des Municipalités, Provinces, Autorités Locales et Régions des 35 Pays euro-méditerranéens, nommés par les Associations nationales respectives. Le Secrétaire Général, un représentant du CCRE et un représentant de l'OVA sont Membres de droit. Les organes du COPPEM sont les suivants : L'Assemblée Générale, le

Conseil de Présidence, le Président et les Vice-présidents, le Secrétaire Général. Le Secrétariat et les Bureaux du COPPEM ont leur siège à Palerme.

L'activité du COPPEM, depuis son origine, a été soutenue par la Région Sicilienne, grâce à une loi spécifique et par certaines Institutions locales.

De façon générale, la finalité du COPPEM est celle de promouvoir le dialogue et les coopérations pour le développement local entre les villes, les municipalités, les Autorités locales et les Régions des Pays adhérents au Partenariat Euro-Méditerranéen et leur participation active et concrète afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Déclaration de Barcelone de 1995, à travers le programme MEDA et les autres instruments financiers de l'Union européenne et des Organismes publics et privés des 27 Etats de la zone euro-méditerranéenne.

Siège : Via E. Amari, 162, 90139 Palermo Italie, www.coppem.org

Le Bureau de Présidence de la 5^{ème} Commission de travail du COPPEM "Egalités des chances" a tenu sa 2^{ème} réunion constitutive, sous la Présidence de Lucile Schmidt (France), le 21 mai dernier à Paris, au siège du Conseil de l'Europe.

Les débats de la nouvelle Commission, préliminaires à l'Assemblée Générale du COPPEM du 26 mai 2007 (Palerme) et de la **Conférence du Caire sur le Dialogue des Cultures** qui sera organisée en automne prochain, ont porté sur sa contribution à ces événements, et plus généralement sur la définition :

- **du thème principal de la Commission : "la présence des femmes dans l'espace public" qui place l'accent sur la promotion de la Démocratie** et est fondé sur le constat de l'extrême faiblesse et du déficit démocratique y relatif dans les pays du Partenariat Euromed, au Sud comme au Nord de la Méditerranée; ce thème sera décliné par **"l'égalité participation des femmes et des hommes dans la prise de décision, dans tous les domaines "** (économique, politique, partis politiques), et de **"la conciliation entre vie familiale et professionnelle"** (objectif prioritaire de la stratégie de Lisbonne).

- **des objectifs et du programme d'activité pluriannuel dont notamment : a) la promotion de la signature par les pouvoirs locaux et régionaux, de "Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale" du Conseil des Communes et régions d'Europe** (une 1ère cérémonie de signature étant organisée le 7 juillet à Palerme) ; b) la mise en réseau des acteurs du Partenariat Euromed oeuvrant pour l'égalité de genre, y compris des associations et des personnalités du monde académique; c) les rencontres et la coopération avec les institutions publiques européennes et nationales impliquées dans le Partenariat (Conseil de l'Europe, Parlements nationaux etc.), c) le recueil de données statistique et de travaux scientifiques portant sur la situation des droits des femmes dans les pays du Partenariat ; d) la publication à terme d'un ouvrage de prospective y relatif.

L'AFEM en sa qualité d'OING, représentée par Sophie Dimitroulias, a été invitée à participer aux travaux de la Commission par Giovanna Cirino, Référente du Secrétariat du COPPEM.

L'AFEM salue la création de la Commission "Egalités des chances", et lui souhaite un plein succès dans ses initiatives.

TURQUIE

par Micheline Galabert-Augé

Large succès électoral de Recep Tayyip Erdogan, mais la crise politique demeure

Au mois d'avril **Recep Tayyip Erdogan** avait suscité une vague de protestation, en désignant son ministre des Affaires étrangères, **Abdullah Gül** comme candidat à la présidence de la République. En effet, alors que le président de la République est traditionnellement considéré comme le garant de la laïcité instaurée par Kemal Atatürk, A. Gül a souvent pris des positions proches de l'intégrisme islamique. D'importantes manifestations en faveur de la laïcité ont été organisées.

Il était clair qu'A. Gül ne pourrait réunir la majorité des deux tiers requise au Parlement pour être élu président. C'est pourquoi le premier ministre a décidé de dissoudre le Parlement et d'organiser des élections anticipées. Ces élections, le 22 juillet, ont constitué une éclatante victoire pour le parti du premier ministre, l'AKP (parti de la justice et du développement), qui, avec 46,4 % des voix a obtenu la majorité absolue des sièges (340 sièges sur 550). Ce score traduit la popularité du premier ministre due notamment à l'incontestable réussite de sa politique économique.

Le CHP (parti républicain du peuple), héritier des valeurs de la gauche kémaliste et attaché à la laïcité, n'a obtenu que 20,8 % des voix, desservi tant par le vieillissement de ses cadres que par les positions de plus en plus nationalistes du MHP, le traditionnel parti d'extrême droite, qui a obtenu 14,2 % des voix.

Il est à signaler que 13 ans après en avoir été exclus, une vingtaine de députés kurdes ont été élus au parlement turc.

Reste que malgré son brillant succès, R. T. Erdogan ne dispose toujours pas des deux tiers des sièges : il lui faudrait pour cela le soutien d'une trentaine de députés extérieurs à l'AKP. Plusieurs scénarios sont désormais possibles dont le plus probable paraît l'organisation d'un référendum destiné à réviser la constitution en confiant l'élection du président de la République au suffrage universel et non plus au Parlement.

DANS LE VASTE MONDE

par Micheline Galabert-Augé

DANS LE SECTEUR INTERNATIONAL

51^e Commission du statut de la femme de l'ONU New York 26 février – 9 Mars 2007

par Monique Bouaziz

L'AFEM, accréditée cette année à la 51^{ème} Commission du Statut de la Femme (CSW) en sa qualité de membre de l'Alliance Internationale des femmes (AIF) y a été représentée par Monique Bouaziz.

Après une minute de silence dédiée à la mémoire d'Angéla King, décédée le 5 février, qui fut l'un de ses "piliers", la Commission, a fait le point sur la mise en œuvre par les Etats de la convention sur : « l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles ». Aujourd'hui, 89 Etats disposent d'une législation spécifique contre la violence domestique, **104 contre le viol marital, 90 Etats contre le harcèlement sexuel et 93 contre la traite des êtres humains.**

Les victimes sont souvent « invisibles » aux yeux des politiques, cachées par les stéréotypes et les pratiques culturelles et religieuses. Comme elles ne sont ni éduquées ni suffisamment autonomes, elles ne peuvent se faire entendre. Bon nombre d'enfants soldats sont des filles recrutées de force. La violence contre fillettes et femmes, incluant le viol comme arme de guerre est récurrente et massive dans les conflits armés et même après. Les mariages forcés et l'âge du mariage font encore débat.

A été soulignée l'impérieuse nécessité de développer :

- l'éducation et l'émancipation des filles et des femmes**, qui leur donnera des outils pour réduire la pauvreté, combattre les maladies et promouvoir l'égalité entre les sexes;
- l'implication des hommes et des garçons**, cruciale pour éliminer la discrimination et la violence envers les fillettes et les femmes.

Des représentantes de jeunes filles venues du monde entier ont pu s'exprimer pendant la revue des Etats.

La CSW a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords conclus lors de la précédente session en ce qui concerne **le rôle des hommes et des garçons dans la réalisation de l'égalité de genre.**

Il est nécessaire d'expliquer aux hommes qu'ils ont un rôle crucial dans la société et dans la promotion de genre. Changer l'opinion des hommes envers les femmes implique de changer leur relation au pouvoir. Il est nécessaire d'éduquer dès le plus jeune âge, dès l'école. Certains garçons quittant l'école très tôt, il faut aussi trouver des moyens alternatifs.

La commission a souligné le besoin de statistiques et autres informations qualitatives et quantitatives pour mesurer cette mise en œuvre.

L'UNICEF et les autres agences développent des formations pour cibler filles et femmes mais bien des Etats n'ont pas la volonté, le personnel adéquat ou les outils nécessaires pour atteindre la pleine égalité.

Diverses contributions ont souligné le problème dramatique des « **infanticides** » en **Chine et en Inde.**

Journée de travail consacrée à la traite des femmes. Cette journée sponsorisée par le Bélarus et les Philippines a souligné la question cruciale de **l'élimination de la « demande ».**

Rina Salah, Directrice de l'Unicef, Professeure à l'Université de Jérusalem, a fait remarquer que les filles sont toujours confrontées à la violence. En Europe elles sont très vulnérables face aux propositions de travail qui leurs sont faites souvent à l'étranger. Leurs passeports leur sont retirés dès le passage de la frontière.

Au Bélarus, quand une société étrangère veut employer une jeune fille comme mannequin, cette société doit se faire reconnaître. On vérifie dans son pays si elle existe. L'employeur doit aussi avoir une licence de styliste ou de travail dans le prêt à porter... Le passeport de la jeune fille est aussi vérifié pour éviter les faux. La vérification des passeports et des visas permet de connaître les commanditaires qui peuvent être traduits en justice.

Enfin **Michal Komen**, a présenté « Girls on the Map » une initiative qui a vu le jour en Israël en 2002 pour améliorer la lutte contre la discrimination, la violence et l'oppression qui règne sur les jeunes filles en détresse. Elle a souligné qu'encourager les filles à choisir les disciplines traditionnellement dominées par les hommes comme les **sciences**, **l'ingénierie** et la **technologie** était un excellent moyen de les aider à accéder à l'autonomie.

Les ONG féminines présentes ont marqué leur grande inquiétude quant à l'avenir de la CSW dans la nouvelle architecture de l'ONU : l'égalité de genre ne saurait devenir le parent pauvre de l'ONU même, et surtout, en période de restriction budgétaire. D'autre part les ONG ont marqué leur crainte d'une dilution des moyens du FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population) dans l'UNIFEM.

L'OSCE dénonce la progression du trafic d'êtres humains dans le monde

Dans une conférence tenue à Vienne le 21 mai, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (O.S.C.E) a poussé un cri d'alarme devant la progression du trafic d'êtres humains dans le monde, que ce soit à des fins d'exploitation sexuelle ou d'exploitation de la force de travail des personnes ainsi convoyées au-delà des frontières.

Le trafic d'êtres humains est un problème mondial, 137 pays étant des pays de destination et 127 des pays d'origine.

Les 56 pays membres de l'OSCE ont certes ratifié la convention de l'ONU sur le crime organisé et son protocole sur la traite humaine, mais 7 d'entre eux seulement se sont dotés d'institutions permettant une bonne connaissance du phénomène, les autres se contentant de nommer un coordonnateur interministériel ; or l'absence de données précises, collectées par les Etats est, d'après l'OSCE, un obstacle à la mise en œuvre de politiques efficaces de protection des victimes.

Au niveau international, on constate l'augmentation de la traite humaine en vue de l'exploitation de la force de travail. Au Etats-Unis, plus de la moitié de la traite humaine concerne le travail forcé d'une main-d'œuvre originaire surtout d'Amérique Centrale. En Europe, c'est en Italie et en Espagne que l'on observe le recours le plus large à une main-d'œuvre clandestine.

Pour freiner le trafic lucratif qu'est la traite humaine, il faut aussi s'attaquer à la demande. Le Commissaire européen à la Justice la liberté et la sécurité, **Franco Frattini**, vient de proposer une directive visant à réprimer les employeurs de travailleurs clandestins. (Le Monde, 24 mai 2007)

Souhayr Belhassen élue présidente de la FIDH

Le 24 avril à l'issue de son congrès de Lisbonne, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), pour la première fois depuis sa création en 1922 a élu une femme à sa présidence. Journaliste de nationalité tunisienne, **Souhayr Belhassen** est militante de longue date de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme. Elle est l'objet d'une surveillance constante de la part de la police tunisienne. (Le Monde 26 avril 2007)

Selon le BIT la discrimination au travail est devenue plus insidieuse

Dans son rapport intitulé "L'égalité au travail : relever les défis" paru en avril 2007, le Bureau International du Travail (BIT), dénonce la discrimination au travail (cf. www.ilo.org/declaration). Quatre ans après son premier rapport global sur la discrimination, le BIT établit un bilan mitigé sur la lutte mondiale pour l'égalité au travail. L'inégalité est devenue plus insidieuse, moins visible, mais reste toujours présente.

Le BIT rappelle que **la discrimination à l'encontre des femmes en est la forme la plus répandue**. Il s'agit de persistance des disparités salariales entre hommes et femmes, de l'inégalité de traitement entre les sexes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, et de la nécessité de mettre en place un ensemble cohérent de politiques contre la discrimination sexuelle et de permettre aux travailleurs de concilier leurs responsabilités salariales et professionnelles.

Le message clé du rapport global du BIT est que, pour combattre efficacement la discrimination au travail, **il faut faire de l'avènement de sociétés plus équitables l'objectif central des paradigmes et politiques de développement, en promouvant à cette fin l'égalité des chances et le travail décent pour tous, femmes et hommes**, sans distinction liée à la race, à la religion, au handicap, à l'âge ou à l'orientation sexuelle. (Travail, le magazine de l'OIT, n°59, avril 2007)

ARGENTINE

Cristina Kirchner, prochaine présidente ?

Le 19 juillet, l'épouse du président de la République, Nestor Kirchner a lancé officiellement sa candidature aux élections présidentielles du 28 octobre 2007.

Avocate de formation, excellente oratrice, Cristina Kirchner a derrière elle une longue carrière politique bâtie bien avant l'élection de son mari. Députée, puis sénatrice de Santa Cruz en Patagonie, elle a conquis en octobre 2005 le poste de sénateur de la Province de Buenos Aires.

C'est actuellement la principale conseillère du Président Kirchner. Elle a toutefois un intérêt beaucoup plus marqué que lui pour les problèmes internationaux et a d'ailleurs déjà commencé sa campagne en Espagne où elle a rencontré le Roi et le Président du gouvernement José Luis Zapatero, ainsi que le chef de l'opposition, Mariano Rajoy (Parti populaire) et les représentants de la Confédération espagnole des organisations d'entreprise.

Le slogan de sa campagne est "Le changement commence bientôt", mais elle a promis que "la nouveauté du changement se fera dans la continuité"...

BRÉSIL

Le Pape Benoît XVI s'oppose au projet de référendum sur la légalisation de l'IVG

par Catherine Biraben

Le Brésil autorise actuellement le recours à l'IVG en cas de viol ou si la grossesse met en danger la vie de la future mère. Le ministre brésilien de la Santé, José Gomes Temporão, a lancé un projet de référendum sur la dépénalisation de l'IVG. Il rencontre de nombreux obstacles, tant au sein du gouvernement et du Parlement que de l'Eglise brésilienne, soutenue par le Pape lors de son voyage en mai dernier au Brésil.

Le Pape **Benoît XVI** a dénoncé l'avortement avant son arrivée sur le territoire brésilien, puis tout au long de sa visite, il a prôné la défense du droit à la vie, le respect de la morale sexuelle, notamment le rejet de la contraception, et menacé d'excommunication les députés du gouvernement autonome du district fédéral (qui couvre la mégapole de la capitale Mexico) qui ont voté le 24 avril en faveur de la dépénalisation totale de l'avortement (jusqu'à 12 semaines de grossesse). La plupart des Brésiliens, 65%, s'opposeraient à une loi plus libérale en raison de l'influence de la religion catholique et évangélique.

Le président brésilien **Luiz Inácio Lula da Silva** ne s'est pas prononcé sur ce projet. Hostile à l'avortement en tant que père, il estime qu'il ne peut ignorer cette question de santé publique en tant que président. En effet, explique Fausto Teixeira, professeur de théologie, les femmes pauvres avortent clandestinement dans des conditions précaires, et certaines en meurent.

En Amérique latine, la classe politique latino-américaine et les populations sont fortement influencées par la religion : le catholicisme et maintenant les Eglises évangélique. L'IVG est soit totalement prohibée, soit autorisée dans quelques cas particuliers (viol, danger pour la santé physique de la mère...), sauf à Cuba et en Guyana. Le Nicaragua a même fait supprimer l'IVG en cas de danger pour la vie de la mère qui existait depuis un siècle.

Malgré ces interdictions les avortements ont lieu dans la clandestinité et 300 000 femmes latino-américaines sont hospitalisées chaque année suite à des complications estime l'Organisation panaméricaine de la santé. C'est une des premières causes de mortalité maternelle selon l'Organisation mondiale de la santé. Seul le travail des ONG et des associations de femmes fait progresser cette situation dramatique, et quelques gouvernements évoluent lentement. L'année dernière, la Cour constitutionnelle de Colombie a fini par permettre le recours à l'IVG dans certains cas. Au Chili, où l'avortement est interdit, la présidente **Michelle Bachelet**, a réussi autoriser la distribution gratuite de "pilules du lendemain" dans tous les centres de santé publics pour les adolescentes de plus de 14 ans. (Libération, 11 et 15 mai 2007)

NORVÈGE

La Norvège en passe de parvenir à féminiser ses conseils d'administration

Au 1^{er} janvier 2008, les entreprises norvégiennes devront compter au moins 40% de femmes dans leurs conseils d'administration pour respecter les dispositions de la loi sur la parité votée en Norvège en 2002.

En juin 2007, la moitié des entreprises norvégiennes avaient atteint cette proportion. Restent 520 sociétés anonymes qui sont menacées de dissolution si elles n'arrivent pas à évoluer d'ici fin 2007. (AFP 6 juin 2007)

Après deux lettres d'avertissement, elles recevront un avis d'exclusion du registre des sociétés anonymes. Or, il est indispensable de figurer sur ce registre pour faire partie des 300 compagnies actuellement cotées à la bourse d'Oslo.

Les entreprises publiques et plus des trois quarts des compagnies cotées respectent déjà le quota. Les plus gros investisseurs locaux ont été les premiers à se mettre aux normes.

Les compagnies de taille plus modeste n'ont pas encore réagi. Pour elles qui n'ont peut-être que deux ou trois actionnaires peu de salariés, c'est peut-être l'occasion de faire une réflexion sur le bienfondé de cette liste de sociétés anonymes. (Olivier Truc, Le Monde 19 avril 2007)

IRAN

Pas d'émission télévisée sans prière

par Catherine Biraben

L'absence de prière dans un programme de fiction ou de divertissement entraînera désormais l'interdiction de ce programme, a annoncé le directeur de la télévision d'Etat iranienne le 7 mai dernier. Parmi les émissions concernées : les productions dramatiques (films...) et les programmes pour enfants.

Les autorités souhaitent concurrencer le succès des films américains reçus par satellite pourtant soumis à la censure. (AFP, 8 mai 2007)

INDE

Pratibha Patil, première femme présidente en Inde

Avocate de profession, âgée de 72 ans, **Pratibha Patil**, a commencé sa carrière comme travailleuse sociale. Entrée très vite en politique, elle a siégé de 1962 à 1985 dans l'assemblée provinciale du Maharashtra, comme membre du Parti du Congrès, et occupé de nombreux postes ministériels dans le gouvernement provincial. Elle a siégé au Sénat de 1985 à 1990. Elle a été élue au Parlement fédéral en 1991 et est devenue Gouverneur de l'Etat du Rajasthan en 2004.

Candidate de compromis de la coalition au pouvoir, sa personnalité a été controversée, et, cible d'attaques sans précédent de la part de l'opposition, elle n'en a pas moins été élue en obtenant les deux tiers des voix d'un collège électoral regroupant des parlementaires et des responsables politiques, face au vice-président qui était soutenu par l'opposition. (Le Monde 22 juillet 2007; AFP Reuters 23 juillet 2007)

MALAISIE

La constitution ne garantit pas la liberté religieuse pour tous

par Catherine Biraben

Le refus d'un tribunal islamique de reconnaître à une jeune femme le droit de renoncer à la religion musulmane a été suivi par la Cour fédérale de Malaisie, la plus haute juridiction du pays le 30 mai dernier par deux voix contre une. Cette décision contraire à la constitution malaisienne reflète selon l'avocat de **Lina Joy**, "une volonté de faire des tribunaux islamiques un système judiciaire parallèle et égal".

Cette jeune femme, considérée comme musulmane de naissance car d'ethnie malaisienne, mais convertie au christianisme, voulait que l'état civil après avoir accepté de changer son nom, modifie la mention de la religion musulmane inscrite sur sa carte d'identité. Ce dernier n'a pas accepté cette seconde demande exigeant l'approbation d'un tribunal islamique. (Libération, 01/06/2007)

JAPON

Une femme, YURIKO KOIKE nommée à la tête des armées

En 2005, le Japon s'était engagé à avoir 30% de femmes à des postes clés du gouvernement d'ici à 2010. La force des résistances sexistes reste cependant considérable. Début 2007, le Ministre de la Santé a dû démissionner après avoir qualifié les femmes de « machines à faire des enfants », qu'il suppliait de procréer pour relancer le faible taux de natalité japonais plutôt que de poursuivre des études. Et Madame Inoguchi, ex-Ministre de la Famille et de l'Egalité des sexes rappelait récemment qu'une femme active qui devient enceinte doit quitter son travail, son employeur lui refusant tout congé de maternité.

Aussi la nomination de **Yuriko Koike** comme Ministre de la Défense, est-elle une étape importante et symbolique, car le domaine des affaires militaires a toujours été considéré dans ce pays – qui a le 5^{ème} budget militaire mondial – comme par essence réservé aux hommes.

Beaucoup pensent que la nouvelle Ministre de la Défense, très populaire au Japon, pourrait accéder un jour au poste de Premier Ministre, ce qui constituerait une véritable révolution culturelle au pays du Soleil Levant. (Libération 13 juillet 2007)

Les élections du 28 juillet pour le renouvellement de la moitié de la Chambre Haute, ont constitué un revers très sérieux pour le gouvernement. Le Premier ministre, à la tête du Parti libéral démocrate (PLD), se dit néanmoins déterminé à rester au pouvoir mais un remaniement ministériel est probable. (Le Monde 29 juillet 2007)

VIETNAM

La loi sur la parité entre les femmes et les hommes entre en application le 1^{er} juillet 2007³

par Nguyen Dac Nhu-Mai, Dr.d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines
Présidente de l'Association pour la Promotion des Femmes Scientifiques Vietnamiennes

En prenant appui sur la Constitution de la République Socialiste du Vietnam de 1992 amendée par la résolution N°51/2001/QH10 du 25 novembre 2001, **la loi sur la parité N°73/2006/QH11 du 29 novembre 2006 est mise en application le premier juillet 2007**. Elle a bénéficié d'un gros travail médiatique en amont et répond, nous semble-t-il, à prime abord, aux exigences et aux aspirations de la société vietnamienne en mutation depuis les années d'ouverture de la fin du XX^e siècle.

Avec la récente intégration du pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce début du XXI^e siècle, le Vietnam entre dans le concert mondial des nations. Il est temps que la société civile soit dotée de lois et de droits conformément aux exigences d'une nation moderne. **Dès lors, la loi sur la parité est confrontée à trois grands enjeux, démocratique** (l'exercice de la pleine citoyenneté des femmes et la défense de leurs droits spécifiques), **économique** (l'égalité professionnelle permet aux femmes d'envisager la même carrière que les hommes, surtout dans les domaines scientifique et technique et en matière de représentativité dans les sphères de la politique) **et social** (l'évolution de la place des femmes et des hommes dans les domaines publique et privé a été prise en considération). Pour prendre connaissance de son contenu, des objectifs fixés et du mécanisme de son élaboration, nous nous proposons de parcourir les quarante quatre articles présentés sous six chapitres. Dans le cadre de cette courte contribution, il nous semble intéressant de dégager les points essentiels dans son ensemble et de nous questionner sur son impact surtout si le Vietnam désire allier globalisation et mondialisation.

Pour intégrer les aspects politiques, sociaux, économiques, culturels, environnementaux et les politiques du développement en prenant compte des différences sexospécifiques (*Chapitre I*, articles 1-4), la définition du mot « *genre* » (article 5 en 9 points) accentue les rôles socialement construits des femmes et des hommes. Aussi, le genre se distingue du sexe biologique qui fait référence aux seules différences physiques et est déterminé par les tâches, les fonctions, les responsabilités conférées aux femmes et aux hommes dans la vie publique et privée. La parité est un instrument au service de l'égalité. Chaque genre est représenté à égalité.

L'Etat, sous le couvert des instances administratives, intervient dans la gestion de la loi pour assurer la parité dans les domaines politique, économique, culturel, social, familial et individuel (articles 6-8) **et poser les stratégies et les objectifs de mise en œuvre des droits fondamentaux** (articles 9, 10). Ainsi, la parité s'insère dans la vie publique et privée des femmes et des hommes (*Chapitre II*, articles 11, 12). Dans le domaine publique, l'égalité est marquée par la participation en politique des femmes et des hommes (élections nationales, régionales, **quota des femmes à l'Assemblée nationale**) ; en économie, (création et direction des entreprises, **mesures d'allègement des taxes en faveur des femmes rurales et des ethnies** (article 13). En particulier, la mère ayant un enfant de moins de 36 mois bénéficie des mesures de protection économique. Pour l'éducation et la formation, le même choix scolaire est donné à tous les enfants garçons et filles afin d'éliminer les disparités entre les sexes (article 14). En matières de recherche et développement (article 15), de la culture, de la communication, des sports (article 16), de la santé et de l'hygiène (mesures contre les maladies sexuelles, VIH-Sida) (article 17) l'égalité des femmes et des hommes a été présentée ainsi que dans le domaine privé, au sein de la famille et de tous les citoyens (mariage, héritage, éducation des enfants, partage du travail à domicile du couple) (article 18).

Au niveau national et local, le renforcement et la protection de la parité (*Chapitre III*, articles 19,20) vise à responsabiliser les organes d'Etat, les ministères et les organes ayant rang de ministères et relevant du gouvernement, l'Assemblée Nationale, la Commission permanente de l'Assemblée Nationale, les organisations économiques, les organisations sociales, les unités des forces armées populaires, le Front de la Patrie du Vietnam, la Communauté des Vietnamiens résidant à l'étranger, les Comités populaires de provinces, des régions reculées et des ethnies, en charge de l'intégration de la parité dans la vie publique et privée (article 21-24). En particulier, **le gouvernement** (*Chapitre IV*, article 25) **assiste aux réunions de travail pour déterminer, protéger et promouvoir le genre dans les projets et les assimiler dans les programmes scolaires, à la radio, à la télévision et dans la presse écrite**. Il présente **un rapport annuel à l'Assemblée Nationale avec des résultats chiffrés concernant les avances réalisées en matière de parité**. Par ailleurs, il instaure un travail de partenariat avec les instances administratives de gestion (article 26), les ministères (article 27) les Comités Populaires de provinces (article 28), le Comité Central du Front de la Patrie du Vietnam (article 29), l'Union Générale

³ cf. notre article sur l'impact de la loi de la parité au Vietnam in « intervention au Congrès de l'Union Générale des Vietnamiens de France (UGVF) » du 25 novembre 2006. Nous remercions en particulier M. Tran Ha Anh, ancien député à l'Assemblée Nationale du Vietnam de nous avoir fait parvenir le texte de la « loi sur la parité », promulguée le 08/03/2007 et mise en vigueur depuis le 01/07/2007.

des Femmes (article 30), les Comités Populaires de provinces (article 31) et des ethnies (article 32) afin de développer et de suivre les stratégies établies. La famille (article 33) et les citoyens (article 34) sont placés au même niveau de responsabilités pour **affermir l'accès des femmes et des hommes aux mêmes chances, droits, occasions et choix des conditions matérielles** (par exemple, en matière de santé et des soins médicaux, les représentations dans les élections nationales et régionales et l'exercice du pouvoir politique) tout en respectant leurs spécificités.

Cependant, les inspections, les contrôles, les jugements trouvent leurs solutions (*Chapitre V*, articles 35-42) aux entraves, infractions et diverses violations au développement de la parité. En effet, la prévention et la lutte contre les violations faites aux femmes ont engagé les ministères, les élus locaux, les partenaires sociaux et l'ensemble de la société économique et civile à réagir et à sévir conformément à la loi. **Les plaintes et les dénonciations déposées concernant la non application de la parité sont prises en examen dans le cadre juridique spécifique.** La mise en application effective (*Chapitre VI*, articles 43,44) date du premier juillet 2007 et est signée par **M. Nguyen Phu Trông**, Président de l'Assemblée Nationale.

Depuis des décennies, les femmes vietnamiennes ont vu le cours de leur vie publique et privée évoluer dans le sillon des guerres de libération et d'indépendance⁴. Elles ont appris à " nager comme un poisson dans l'eau et voguer sur tous les flots des inégalités ". Aujourd'hui, la Loi sur la parité corrige ces inégalités entre les sexes dans l'élaboration des politiques, des stratégies, des projets pour arriver à l'équivalence des chances entre les actrices et les acteurs de la société civile, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques. **Dans la pratique, combler les écarts professionnels entre les femmes et les hommes en particulier dans les domaines scientifique et technique, lutter contre un concept stéréotypé des rôles sur le marché du travail, et/ou promouvoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, sont encore des actes mis « sous cloche ».** La mise en vigueur de la Loi sur la parité est encore récente et les carences ne vont pas tarder à s'exprimer⁵. Néanmoins, il faut saluer son existence et lui souhaiter d'excellents développements⁶. Il est aussi délicat d'apprécier l'efficacité et l'impact des interventions de l'Etat vietnamien dans la conduite⁷ et la gestion de la loi de la parité femmes-hommes.



AFEM

CONCILIER FAMILLE ET TRAVAIL POUR LES HOMMES ET LES FEMMES: DROIT ET PRATIQUES
éditions A.N Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles) 2005.

Ce livre de grande actualité, fruit d'un projet alloué à l'AFEM par la Commission européenne, réalisé avec la contribution d'expertes sociologues et juristes de haut niveau, est disponible chez Bruylant, à Bruxelles, ainsi qu'à la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot, 75005 Paris. Prix 40 Euros

AFEM - Siège Social : 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris

Direction de publication : Teresa BOCCIA / **Conception :** Micheline GALABERT-AUGÉ **Réalisation :** Catherine BIRABEN

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité

⁴ Le Thi et Do Thi Binh : Ten years of progress Vietnamese Women, from 1985 to 1995, edited by the Phu Nu Publishing House, Hanoi 1997 (Dix ans de progrès des Femmes Vietnamiennes, de 1985 à 1995, édition de la Maison des Femmes, Hanoi 1977).

⁵ Notons qu'en matière économique, **l'absence de la mention relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** visant à la suppression des écarts de rémunération et à la conciliation entre l'activité professionnelle et familiale. Par ailleurs, dans le domaine économique et social, **les volets sur les femmes monoparentales et chefs de familles et les adultes handicapés restent manquants**, alors que ces actrices et acteurs représentent l'impact des dernières guerres au Vietnam.

⁶ Notons que la Communauté des Vietnamiens résidant à l'étranger, en faisant partie de la nation, bénéficie de la loi sur la parité entre les femmes et les hommes au même titre que les nationaux.

⁷ Il serait souhaitable que les organes d'Etat responsables du développement de la parité s'engagent activement en matière de « genre et développement ». En France et en Europe, l'approche « *genre et développement* » vise à contribuer et à équilibrer les rapports de pouvoir entre les deux sexes et pas uniquement à résoudre les problèmes des femmes. Dès lors, les femmes sont reconnues, avec les hommes, comme actrices et partenaires du processus de développement et plus seulement comme partenaires des projets.